

montargisénergies

COMPTE RENDU
ANNUEL
2023

MONTARGIS ÉNERGIES

Réseau



VILLE DE
MONTARGIS

Construit son avenir

Sommaire Général

COMPTE RENDU ANNUEL 2023 MONTARGIS ÉNERGIES

1. DONNÉES GÉNÉRALES.....	3
1.1. GENERALITES.....	3
1.1.1. Présentation de Dalkia.....	3
1.1.2. DALKIA et les réseaux de chaleur.....	6
1.1.3. Les Délégations de Services Publics.....	10
1.2. VOTRE RESEAU.....	12
1.2.1. Présentation.....	12
1.2.2. Spécificités du réseau.....	16
2. DONNÉES FINANCIÈRES.....	3
2.1. INTRODUCTION.....	3
2.2. COMPTE DE RESULTAT.....	4
2.3. ANALYSE DETAILLEE DU COMPTE DE RESULTAT.....	6
2.3.1. Production d'énergie de la concession.....	6
2.3.2. Autres produits de la concession.....	11
2.3.3. Charges de la concession.....	12
2.4. ETAT DE VARIATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER.....	18
2.5. ETAT DES ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES.....	19
2.6. ETAT DES INVESTISSEMENTS.....	20
2.6.1. Etat des investissements et amortissements.....	20
2.6.2. Investissements en-cours.....	21
2.6.3. Financement.....	22
2.7. ETAT DES ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES.....	23
2.8. ETAT DES CREANCES DOUTEUSES.....	24
2.9. ANNEXES.....	25

n

3. DONNÉES TECHNIQUES	3
3.1. INTRODUCTION	3
3.2. BILAN TECHNIQUE	4
3.3. BILAN ENVIRONNEMENTAL.....	14
4. QUALITÉ DU SERVICE	3
4.1. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE SERVICE	3
4.1.1. Communication de crise	5
4.1.2. Travaux en domaine public	5
4.1.3. Procédure de traitement des réclamations clients	6
4.1.4. Rencontres avec les acteurs	7
4.1.5. Perspectives	8
5. POLITIQUE D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION	3
5.1. RELATIONS AVEC LES ABONNÉS ET L'AUTORITÉ DÉLÉGANTE : INFORMATION, COMMUNICATION, TRANSPARENCE, ETC.....	3
5.1.1. Notre plateforme de communication : ESPACE CLIENTS	4
5.1.2. La communication auprès des abonnés	6
5.1.3. La communication auprès de l'autorité déléguée	14
6. ANNEXES.....	3
6.1. ATTESTATIONS D'ASSURANCE EN COURS DE VALIDITÉ	4



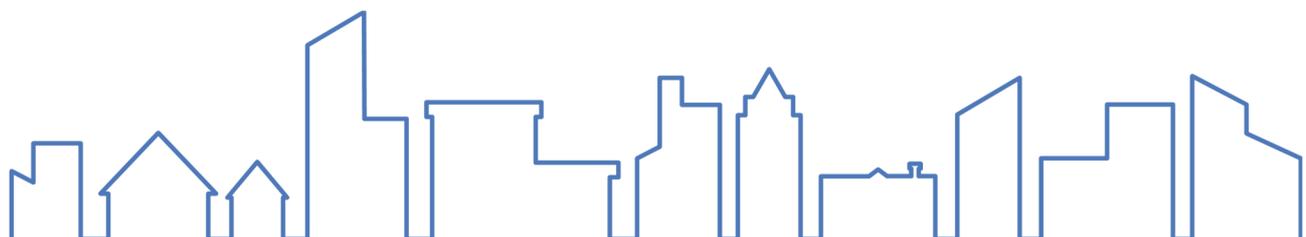
Introduction

COMPTE RENDU ANNUEL 2023 MONTARGIS ÉNERGIES

Le présent rapport constitue le Rapport Annuel d'Exploitation du Réseau de Chaleur Urbain de la Ville de Montargis, produit par le Délégué MONTARGIS ÉNERGIES, pour l'année 2023 (du 01/01/2023 au 31/12/2023).

Il a pour objet tout d'abord, de rappeler le périmètre et les conditions générales d'exécution du contrat qui a pris effet au 1^{er} juillet 2020 pour une durée de 20 ans.

Ce rapport présente ensuite, au titre de l'année 2023, l'analyse des comptes financiers de la Délégation de Service Public du réseau de chauffage urbain, ainsi que le bilan technique et commercial, et les perspectives pour 2024.





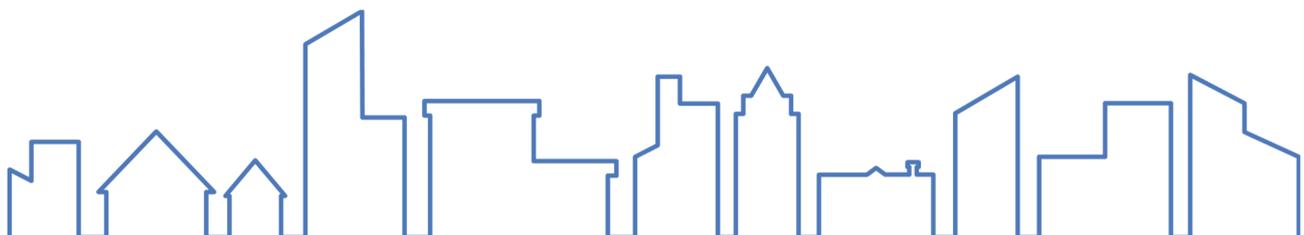
Synthèse du compte rendu annuel 2023

Le résultat net de la concession, pour l'exercice 2023, s'établit à - 10 921 €. Le déficit s'explique par des dépenses P3 importantes notamment suite à la casse du grappin de la chaudière bois.

Le Délégué a assuré un taux ENR de 87,6 %, ce qui permet aux abonnés de bénéficier du taux de TVA réduit.

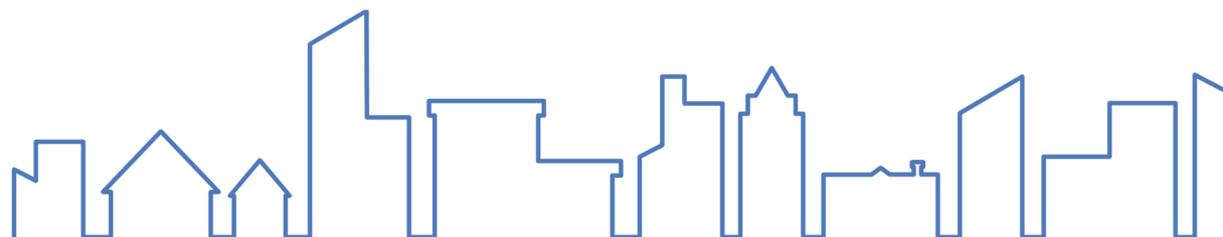
Les équipes opérationnelles ont maintenu une qualité de service. Un taux de disponibilité du réseau proche de 100% a été assuré. Une nouvelle fois, aucun accident du travail n'a été à déplorer sur le site cette année.

Un avenant n°4 à la DSP a été signé afin de confier au Délégué des travaux d'extension du réseau, ainsi que la réalisation d'une nouvelle chaufferie biomasse.





1. DONNÉES GÉNÉRALES



SOMMAIRE

1. DONNÉES GÉNÉRALES	3
1.1. GENERALITES.....	3
1.1.1. Présentation de Dalkia	3
1.1.2. DALKIA et les réseaux de chaleur	6
1.1.3. Les Délégations de Services Publics	10
1.2. VOTRE RESEAU.....	12
1.2.1. Présentation	12
1.2.2. Spécificités du réseau	16

1. DONNÉES GÉNÉRALES

1.1.GENERALITES

1.1.1.Présentation de Dalkia

Dalkia est une filiale du groupe EDF. L'offre de Dalkia s'appuie sur la mise en place de solutions innovantes pour une croissance durable des villes et des entreprises. Dans un contexte de changement climatique, de volatilité des prix des énergies et de rareté des ressources, Dalkia met son expertise au service de ses clients pour développer, réaliser et gérer des systèmes d'énergies plus écologiques et plus économiques.



■ NOTRE METIER : PRODUCTEUR D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Afin de répondre au mieux à vos enjeux, tout en partageant avec vous l'expérience acquise dans des installations similaires, Dalkia s'est organisée pour fournir les services énergétiques attendus à l'échelle du territoire :

- Créer et développer les réseaux de chaleur et de froid plébiscités par les instances européennes et les pouvoirs publics français pour offrir des solutions centralisées de production thermique favorisant l'utilisation massive d'EnR, et permettant l'amélioration de la qualité de l'air en ville.

Nos atouts



Les réseaux de chaleur et de froid

- Prix de chaleur compétitif sur la durée.
- Production de chaleur dans les bâtiments à partir de la chaleur « verte » issue des énergies renouvelables et de récupération.
- Augmentation de la part des énergies renouvelables (biomasse, valorisation des déchets, réutilisation des eaux usées, etc...).
- Lutte contre la précarité énergétique.
- Création d'emplois locaux.
- Restauration du pouvoir d'achat.

- Développer les services d'efficacité énergétique aux bâtiments, en parfaite adéquation avec les enjeux et objectifs de la Loi sur la Transition Energétique.

Nos atouts



Les services énergétiques aux bâtiments

- Pilotage et optimisation de la performance énergétique des bâtiments avec nos desc.
- Engagements contractuels sur la durée.
- Réduction de la facture énergétique.
- Continuité de confort apporté aux occupants
- Accompagnement dans la démarche de certification environnementale.

■ CHIFFRES CLES DU GROUPE DALKIA



Pour de plus amples renseignements sur le groupe Dalkia et son savoir-faire, n'hésitez pas à consulter notre site web : www.dalkia.fr.

1.1.2.DALKIA et les réseaux de chaleur

Bien gérées, les infrastructures énergétiques collectives apportent un maximum de confort pour une dépense énergétique et des émissions de CO₂ maîtrisées. Champion des réseaux de chaleur et de froid avec plus de 330 réseaux gérés, Dalkia développe également la production d'électricité décentralisée et les centrales à partir de biomasse.



Les réseaux de chaleur, solution moderne pour répondre aux besoins d'énergie dans des conditions économiques et environnementales améliorées, intéressent un nombre croissant de collectivités. Dalkia leur apporte tout son professionnalisme pour accroître l'efficacité de ces infrastructures et les accompagne de plus en plus souvent dans la rénovation de leur centre-ville.

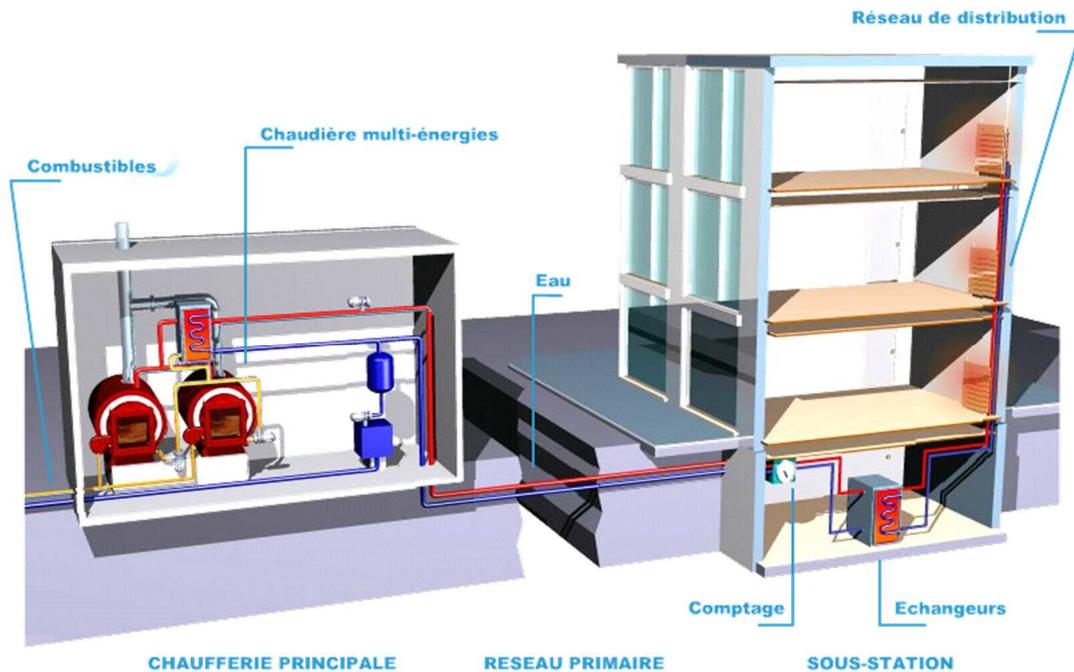
Recourant de plus en plus à la biomasse, ressource locale, pour alléger le bilan carbone et maîtriser les dépenses, les réseaux de chaleur s'affirment comme un moyen performant pour faire pénétrer les énergies renouvelables au cœur des villes.



■ PRINCIPE TECHNIQUE GENERAL

Un réseau de chaleur se découpe en 3 parties :

- Une centrale de production de chaleur,
- Un réseau primaire de transport du fluide caloporteur (sous forme liquide ou vapeur),
- Une sous-station qui permet de délivrer la chaleur aux clients.



■ LA PRODUCTION DE CHALEUR

a) La chaudière classique (ex. gaz ou fioul)

■ Principe :

La chaudière est le système le plus simple de production de chaleur. Le combustible et le carburant sont consommés dans une chambre de combustion. La chaleur dégagée dans les vapeurs permet le réchauffage d'un fluide caloporteur permettant d'apporter la chaleur aux points de livraison.

■ Avantages :

- Technologie simple,
- Utilisation de combustibles variés,
- Rendement thermique élevé.

■ Contraintes :

- Emissions atmosphériques liées aux combustibles fossiles,
- Intégration dans le paysage urbain.

b) La chaudière biomasse

Le bois énergie est essentiellement destiné aux chaufferies alimentant les réseaux de chaleur.

Avantages :

- Participe à la diminution du processus de réchauffement climatique,
- Améliore la stabilité des prix grâce à la déconnection du prix des énergies fossiles,
- Permet d'obtenir une TVA à taux réduit dès lors, que 50 % au moins, des besoins énergétiques sont couverts par les énergies renouvelables,
- Permet d'entretenir le patrimoine forestier,
- Valorise les sous-produits de l'industrie bois,
- Augmente l'indépendance énergétique,
- Economise les combustibles fossiles,
- Réduit les émissions de CO₂,
- Développe la filière économique locale créatrice de valeur et d'emplois locaux.

Contraintes :

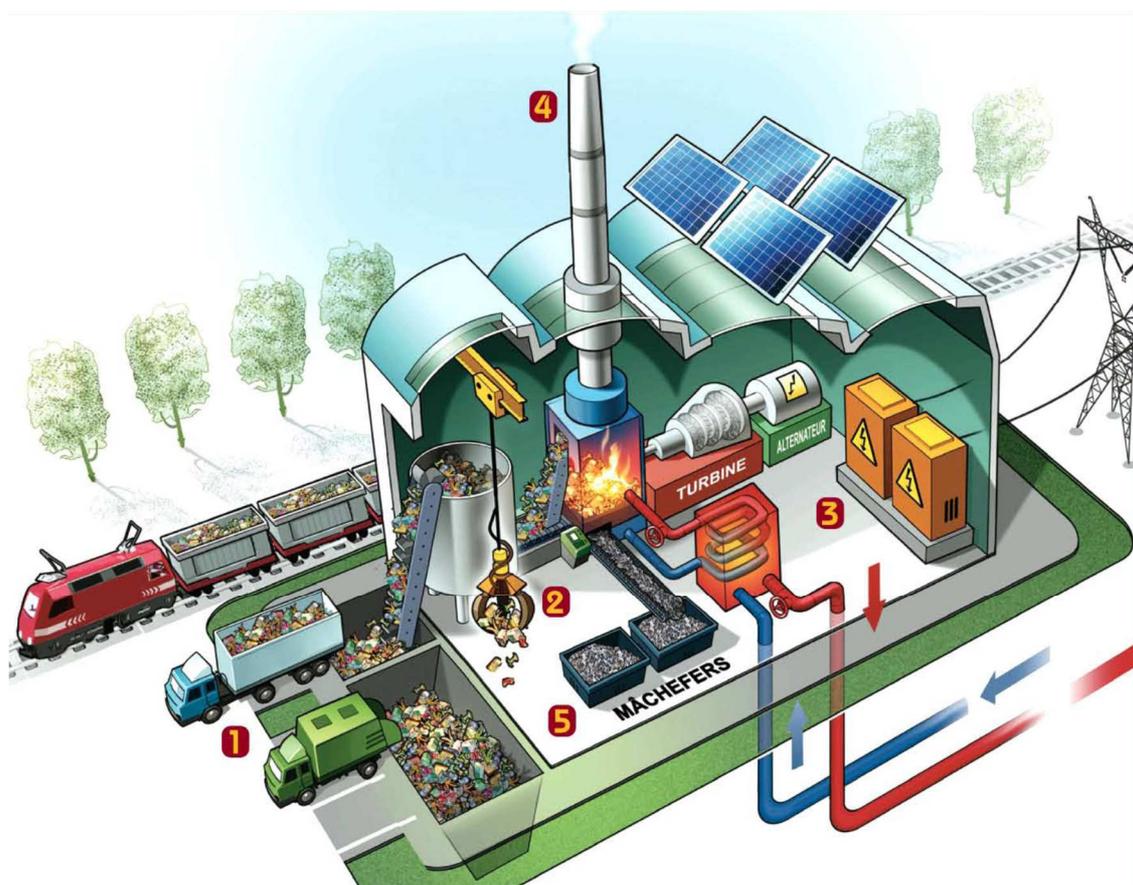
- Technologie complexe et capitalistique,
- Prévoir l'intégration dans le paysage urbain,
- Approvisionnement bois de proximité et qualité du bois.



c) La récupération de chaleur

L'incinération des déchets non recyclables est un moyen de récupérer de l'énergie. La vapeur issue de la combustion des déchets peut alimenter un réseau de chauffage urbain et même produire de l'électricité.

Avec ce procédé, **on préserve les ressources naturelles** car on utilise des déchets existants qu'il faudrait dans tous les cas brûler, plutôt que des énergies fossiles, et **on limite les émissions de gaz à effet de serre**.

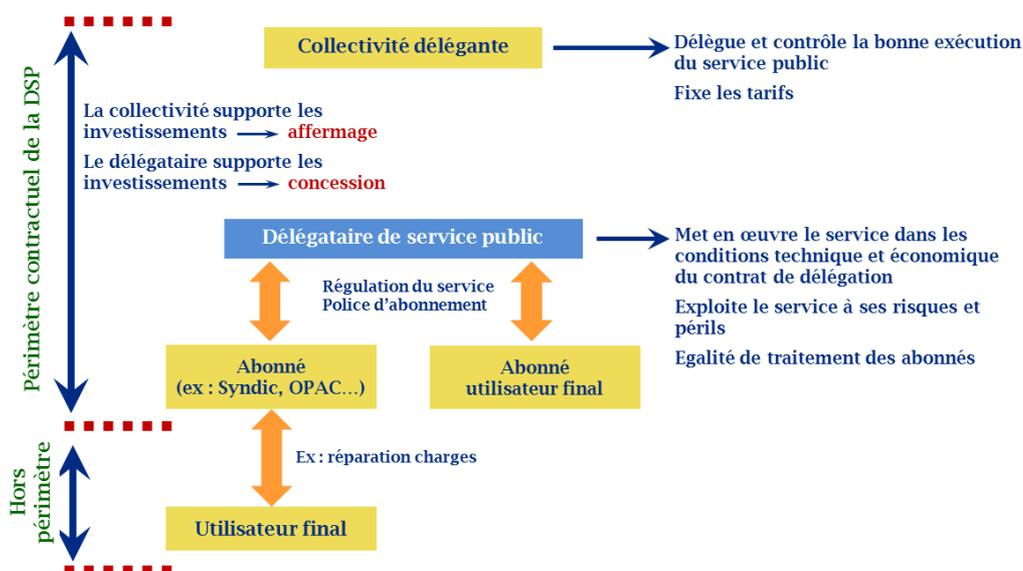


1. Les déchets sont identifiés afin de vérifier qu'ils ne soient pas dangereux, puis pesés.
2. Avant d'être incinérés, les déchets sont déposés dans une fosse. On utilise un grappin pour les acheminer jusqu'aux fours.
3. En brûlant, les déchets produisent de la chaleur. Grâce à cette chaleur, on produit de la vapeur qui est récupérée dans une chaudière dite de « récupération ». Cette vapeur est ensuite utilisée pour alimenter un réseau de chauffage urbain. Elle permet aussi d'actionner des turbines qui produiront de l'électricité qui sera distribuée sur le réseau national.
4. Les fumées sont traitées pour qu'aucun polluant ne soit libéré dans l'atmosphère.
5. Les mâchefers sont les éléments qui subsistent après la combustion. Ils sont utilisés notamment pour la construction routière.

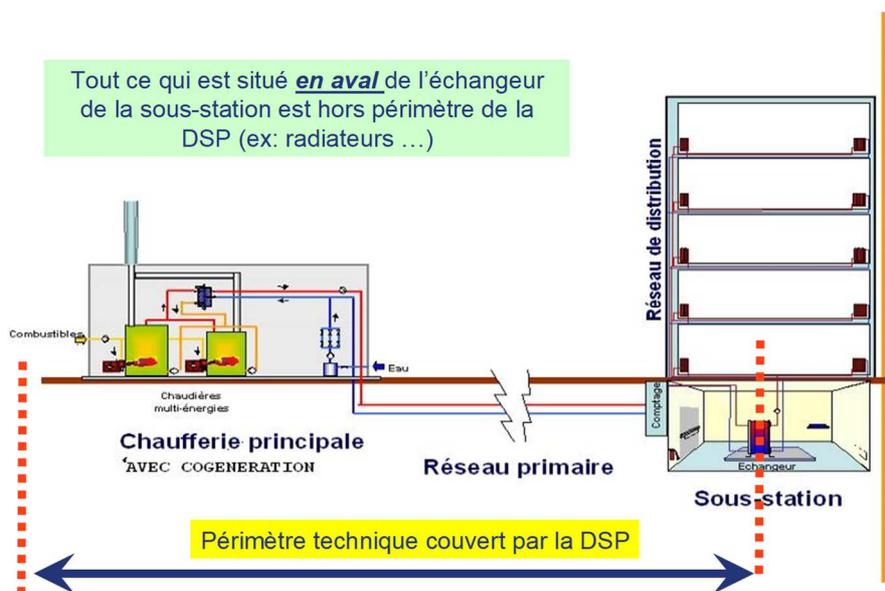
1.1.3. Les Délégations de Services Publics

La Délégation de Services Publics est une forme contractuelle engageant des parties prenantes dans un périmètre géographique et technique.

Les parties prenantes :



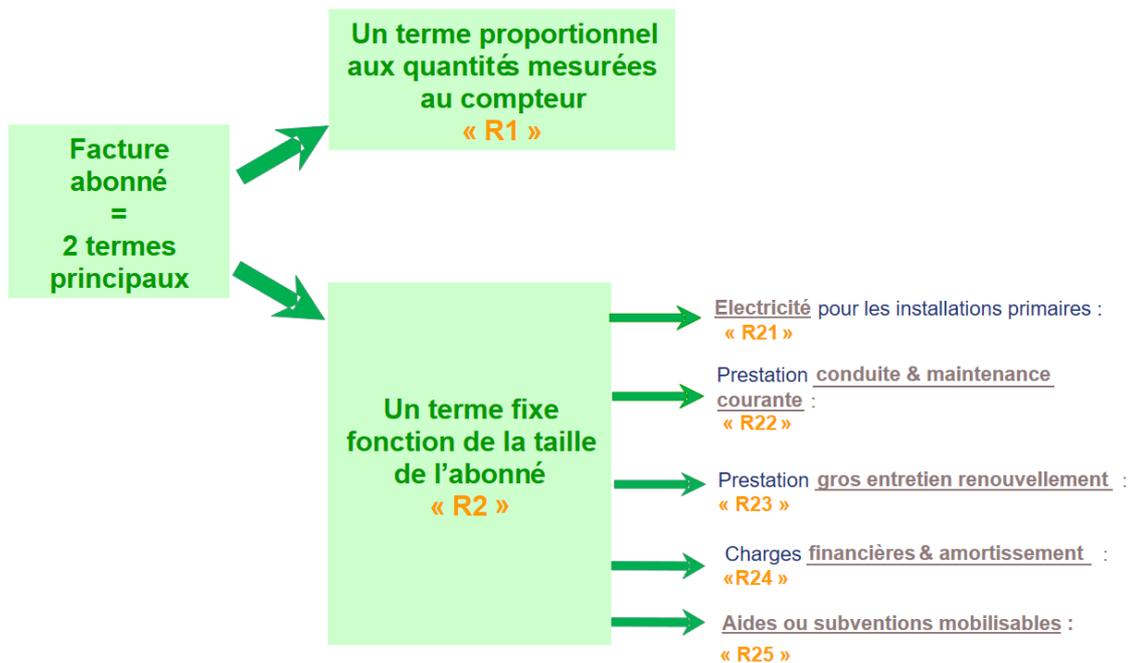
Périmètre Technique :



Exemple de sous-station :



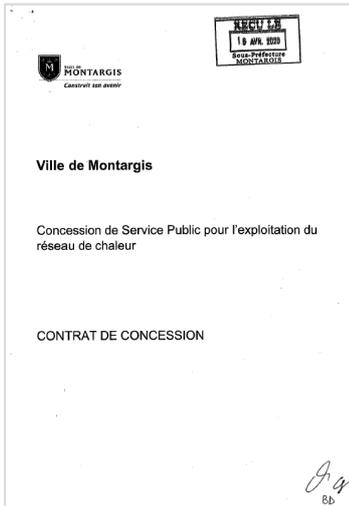
La tarification :



La partie fixe, dénommée R2, est répartie auprès des abonnés en fonction des puissances souscrites.

1.2.VOTRE RESEAU

1.2.1.Présentation



Par délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2019, Le Délégué a accepté de prendre en charge le service public de production, de fourniture, de transport et de distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire de la Ville de Montargis, sur le périmètre fixé à l'article 8, dans le cadre du Contrat de concession de service public, dont les conditions d'exécution sont définies dans ce même contrat.

- ✓ **Un avenant n°1** a été signé, en date du 12 juillet 2021, ayant pour objet de traiter de la perception et l'usage des CEE, qui peuvent être délivrés soit au titre des travaux réalisés par le Délégué pour le raccordement du réseau de chauffage à l'UVED d'Amilly, soit au titre du raccordement de nouveaux bâtiments au réseau de chauffage.

- ✓ **Un avenant n°2** a été signé, en date du 11 juillet 2022, ayant pour objet de :
 - De suspendre l'obligation de démantèlement de la centrale de cogénération ;
 - D'autoriser Montargis Energies à mettre à disposition de DALKIA SA les équipements de la centrale de cogénération ;
 - De modifier les dispositions relatives aux sources énergétiques ;
 - De compléter les tarifs du service par la réintroduction d'un tarif R1cogé ;
 - De créer une redevance de participation aux recettes tirées de la cogénération pour le Délégué.

- ✓ **Un avenant n°3** a été signé, en date du 9 novembre 2022, ayant pour objet l'ajout d'un article au contrat de concession : Article 5Bis – Respect des principes de la république.

- ✓ **Un avenant n°4** a été signé, en date du 6 juillet 2023, ayant pour objet :
- De confier au Délégitaire des **travaux d'extension** et de **développement du réseau** de distribution et des outils de production, et en particulier la réalisation d'une chaufferie biomasse ;
 - De prévoir les modalités de financement de ces travaux mis à la charge du Délégitaire grâce à la **prolongation de la durée du Contrat** et la mise en place d'une valeur résiduelle, de manière à préserver l'équilibre économique du Contrat, et permettre strictement l'amortissement des investissements complémentaires qui ne peuvent pas être amortis sur la durée résiduelle, tout en maintenant le niveau global des tarifs auprès des Abonnés ;
 - De modifier la mixité énergétique compte tenu des travaux d'extension précités, et de modifier la structure tarifaire de manière à assurer une stabilité du tarif de la chaleur, et du taux d'ENR&R du réseau.

Envoyé en préfecture le 13/07/2023 Reçu en préfecture le 13/07/2023 Publié le  ID : 045-214502080-20230706-2020CCN01A04-CC

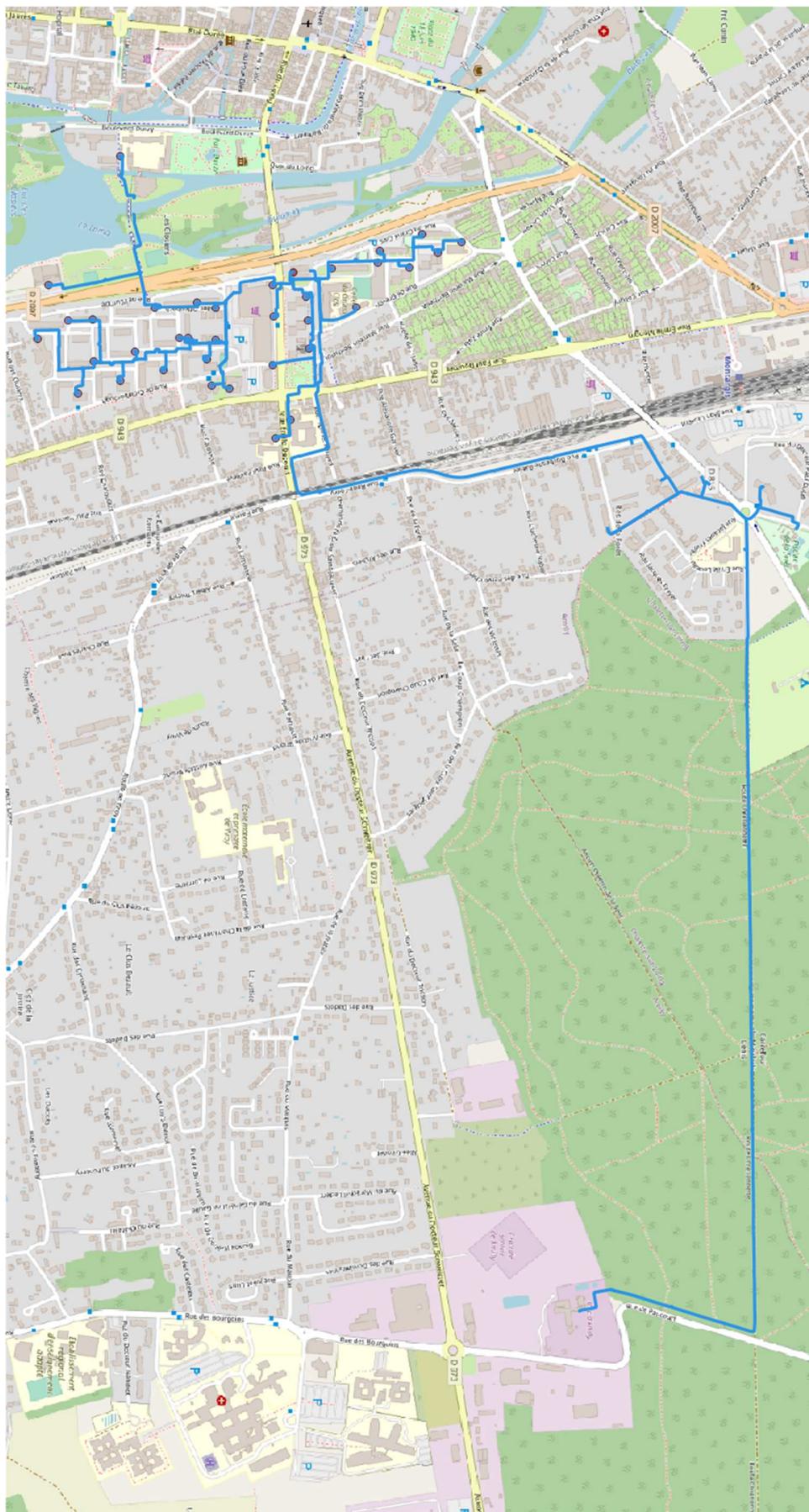
**VILLE DE MONTARGIS**
Construit son avenir

Ville de Montargis

Concession de Service Public pour l'exploitation du réseau de chaleur

CONTRAT DE CONCESSION
Avenant n°4

■ Périmètre de la délégation de Service Public : *Ensemble de la Ville de Montargis*



Tracé du réseau de Montargis

■ Les principaux abonnés :

N° ABONNEMENT	N° SOUS-STATIONS	PUISSANCES SOUSCRITES EN KW	DÉSIGNATION DES BATIMENTS	ABONNÉS
1	RL	301,69	Résidence du Loing	ORPI VALRIM
2	A	675,20	Immeuble Sous-station A	VALLOIRE HABITAT
3	B	755,91	Immeuble Sous-station B	VALLOIRE HABITAT
4	C	735,61	Immeuble Sous-station C	VALLOIRE HABITAT
5	T	249,57	Collège du Grand Clos	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET
6	D	689,51	Immeuble Sous-station D	VALLOIRE HABITAT
7	E	153,35	École Jean Moulin	MAIRIE DE MONTARGIS
8	F	714,78	Résidence du Lac	NEXITY
9	G	759,87	Résidence de la Roseraie	NEXITY
10	H	689,15	Résidence Les Tourelles	NEXITY
11	I	309,42	Résidence Le Grand Clos	NEXITY
12	J	311,70	Immeuble Sous-station J	VALLOIRE HABITAT
13	K	286,24	Immeuble Sous-station K	VALLOIRE HABITAT
14	L	244,94	Immeuble Sous-station L	VALLOIRE HABITAT
15	M	547,65	Résidence de l'Europe	NEXITY
16	Md	150,00	Maison du Département	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET
17	MM	89,44	Ecole Meunier Sud	MAIRIE DE MONTARGIS
18	NA	163,81	Bâtiment A	LOGEMLOIRET
19	NB	162,23	Bâtiment B	LOGEMLOIRET
20	NF	179,78	EHPAD Notre Foyer	VALLOIRE HABITAT
21	Oa	108,32	Les Amis des 4 Saisons	MAIRIE DE MONTARGIS
22	Ob	203,24	CPAM de Montargis	CPAM DU LOIRET
23	PA	80,00	Magasin Super U	UCODIS
24	PB	198,91	Centre Commercial de la Chaussée	NEXITY
25	PL	573,56	Piscine du Lac	DALKIA
26	RA	392,05	Immeuble Sous-station RA	VALLOIRE HABITAT
27	RB	454,23	Immeuble Sous-station RB	VALLOIRE HABITAT
28	RC	435,95	Immeuble Sous-station RC	VALLOIRE HABITAT
29	U	89,82	Gymnase du Grand Clos	MAIRIE DE MONTARGIS
30	VA	485,04	Immeuble Sous-station VA	VALLOIRE HABITAT
31	VB	485,79	Immeuble Sous-station VB	VALLOIRE HABITAT
32	W	65,56	École maternelle du Grand Clos	MAIRIE DE MONTARGIS
33	X	458,39	Immeuble Sous-station X	3F CENTRE VAL DE LOIRE
34	Y	331,89	Immeuble Sous-station Y	3F CENTRE VAL DE LOIRE
35	Z	375,33	Immeuble Sous-station Z	3F CENTRE VAL DE LOIRE
36	CNM	253,00	Centre Nelson Mandela	MAIRIE DE MONTARGIS
37	PG	118,00	Piscine Girardy	MAIRIE DE MONTARGIS
38	RLB	Non signé	Résidence La Boisserie	RÉSIDENCE LA BOISSERIE
39	RCH	169,00	Résidence Chautemps	NEXITY
40	RP1	266,00	Résidence Parc 1	NEXITY
41	RP2	213,00	Résidence Parc 2	NEXITY
42	RLV	Non signé	Résidence La Vénerie	LOGEMLOIRET
43	IME	300,00	IME André Neulat	IME ANDRÉ NEULAT
TOTAL		14 226,93		

*La puissance souscrite inscrite dans le compte d'exploitation prévisionnel de la DSP s'élève à 14 948 kW. Les abonnés prévus et non raccordés vous sont donnés à titre indicatif, en attente des polices d'abonnement signées pour : **Résidence La Boisserie / Résidence La Vénerie.***

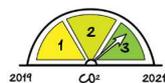
1.2.2. Spécificités du réseau

■ Éléments techniques :

Le réseau est organisé en 3 départs, un départ zone nord, un départ zone sud et un départ zone est.

Chiffres clés

Longueur du réseau	8,6 km
Equivalent-logements desservis	3 000
Nombre de sous-stations	41
Tonnes de CO ₂ évitées	5 930 tonnes
Chiffre d'Affaires Année 2023	1 941 788,98 €
Nombre d'intervenants sur le réseau	5 personnes



Equipements	Combustibles	Puissances
<p>Chaudières</p> 	<p>3 chaudières mixtes Gaz / FOD</p>	<p>1 X 2,5 MW thermique 2 x 6 MW thermique</p>
<p>Chaudières biomasse</p> 	<p>2 chaudières</p>	<p>1,5 MW thermique 2,5 MW thermique</p>
<p>Échangeurs UVE</p> 	<p>2 échangeurs</p>	<p>5,5 MW</p>

■ Organisation :

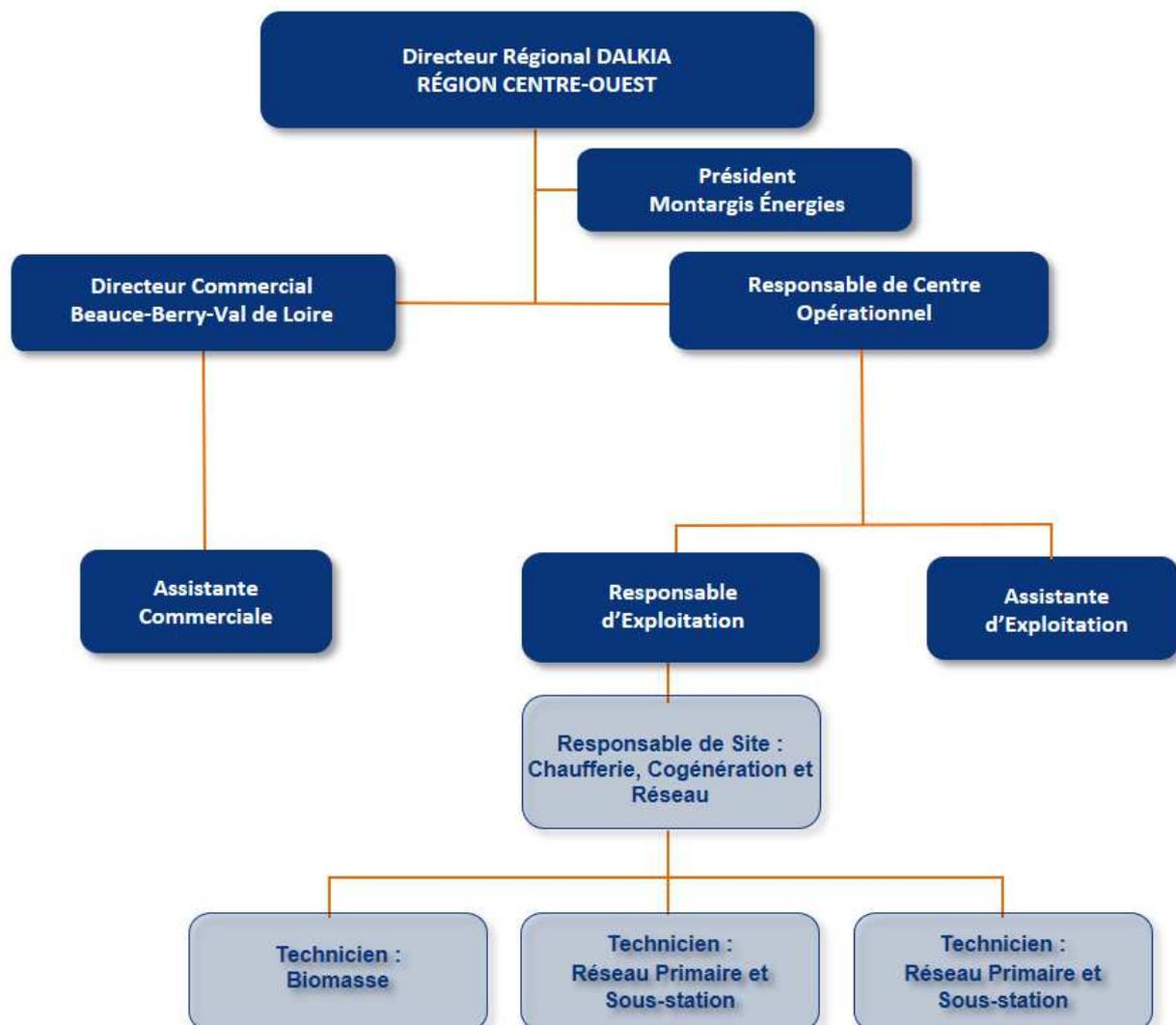
La société dédiée est MONTARGIS ENERGIES.

MONTARGIS ENERGIES

17 Faubourg rue de la chaussée
45200 MONTARGIS

Tél. 02 38 93 00 48
Fax. 02 38 89 31 55

ASTREINTE 24H/24 – 7J/7 – 365 JOURS/AN
Tél. 0 800 80 93 00



Des techniciens suppléants (11 techniciens) peuvent également être amenés à intervenir sur des interventions possibles, pour venir en renfort à leurs collègues.

■ Les Moyens apportés par la Région et/ou la Direction Générale sont :

- Expertise juridique,
- Expertise financière,
- Expertise technique,
- Expertise communication,
- Veille technologique et réglementaire,
- Expertise qualité et environnement.



Ces interlocuteurs sont disponibles pour apporter tout soutien commercial, communication, administratif, technique et financier. En outre, des experts et des « sachants » sont à la disposition de nos clients pour les diagnostics, les études et pour proposer des voies de progrès.

■ L'établissement de DALKIA Région Centre Ouest :

Basé à Tours, il dispose de tous les supports fonctionnels d'une grande entreprise, à savoir :



- Direction Générale,
- Direction de l'Exploitation (technique, sécurité, qualité, méthodes),
- Direction Commerciale (vente, marketing et communication),
- Direction Administrative et Financière (finances, comptabilité, juridique),
- Direction des Ressources Humaines (recrutement, formation continue, assistance au personnel),
- Direction Etudes et grands projets.

■ La Direction de DALKIA :

Basée à Paris, elle pilote les 7 Etablissements français de DALKIA et l'ensemble des filiales étrangères et développe, au-delà de ses activités de siège, des missions essentielles qui sont :

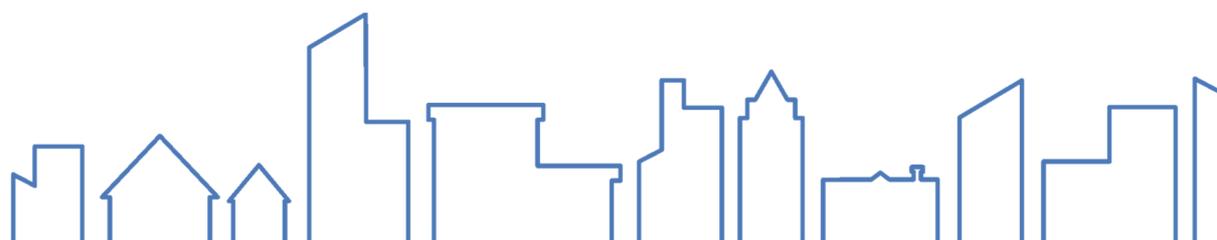
- *La recherche et le développement liés aux services énergétiques (CRPE : Centre de Recherche sur la Propreté et l'Energie).*
- *La promotion et la défense de nos activités au sein des Instances nationales et internationales (Ministère de l'Economie, Assemblées Nationales, CEE), notamment dans les domaines de la dérégulation des marchés énergétiques, le développement durable, la fiscalité des réseaux urbains, etc.*
- *La représentation au sein des grands syndicats et des associations de notre profession (Fedene, SNCU, Amorce, Via Sèva...).*

Ainsi, MONTARGIS ENERGIES dispose à tout moment de l'ensemble des moyens offerts par le groupe DALKIA.





2. DONNÉES FINANCIÈRES



SOMMAIRE

2. DONNÉES FINANCIÈRES	3
2.1. INTRODUCTION	3
2.2. COMPTE DE RESULTAT	4
2.3. ANALYSE DETAILLEE DU COMPTE DE RESULTAT	6
2.3.1 Production d'énergie de la concession	6
2.3.2 Autres produits de la concession	11
2.3.3 Charges de la concession	12
2.4. ETAT DE VARIATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER	18
2.5. ETAT DES ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES	19
2.6. ETAT DES INVESTISSEMENTS	20
2.6.1 Etat des investissements et amortissements	20
2.6.2 Investissements en-cours	21
2.6.3 Financement	22
2.7. ETAT DES ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES	23
2.8. ETAT DES CREANCES DOUTEUSES	24
2.9. ANNEXES	25

2. DONNÉES FINANCIÈRES

2.1. INTRODUCTION



Le présent compte rendu a été établi à partir des comptes annuels de la société Montargis Energies pour l'année 2023, et fait suite au nouveau contrat de DSP signé avec la Ville de Montargis en date du 1^{er} juillet 2020.

Il a pour objet de présenter l'analyse des comptes financiers de la Délégation de Service Public du réseau de chauffage urbain de Montargis, conformément aux dispositions et règles comptables en vigueur en France.

Cependant, pour faciliter la lecture des résultats, nous avons choisi de déroger à la présentation purement comptable coïncidant avec les comptes sociaux, en privilégiant l'inscription dans les comptes des flux réels facturés.

Des différences peuvent apparaître entre les éléments des données techniques et ceux des données financières. Cela tient à une différence de période, les données issues de l'exploitation portant généralement sur des périodes comprises entre des dates de relève de compteurs, alors que les données financières, pour coïncider avec l'année civile, projettent ces éléments jusqu'au 31 décembre de l'année (écritures de cut-off).

2.2. COMPTE DE RÉSULTAT



Année	3	4
Date de début	01/01/22	01/01/23
Date de fin	31/12/22	31/12/23
Produits		
Chiffres d'Affaires R1+R2	1 912 258,74	1 941 788,98
Mwh utile livrés en sous station (chauffage + ECS)	20 624,71	21 033,47
R1 unitaire lissé (€HT/MWh) =	38,81	35,38
s/total R1	800 367,97	744 231,24
Puissances souscrites (en kW)	14 013,93	14 226,93
r21 unitaire	5,04	10,51
s/total r21	70 643	149 519
r22 unitaire	49,44	50,78
s/total r22	692 859	722 495
r23 unitaire	5,82	6,03
s/total r23	81 619	85 809
r24 unitaire - r25 unitaire	19,04	16,85
s/total r24 - r25	266 770	239 734
s/total R2	1 111 890,77	1 197 557,74
Autres produits		
	170 296	205 575
Frais de raccordement	6 838	7 872
Autres produits divers	66667	142741
Participation recettes cogé facturée dalkia	96791	54962
Recettes électriques cogénération	0	0
Charges P1 :		
	756 614	677 823
Charges Bois	168 803	205 615
Charges UVE	212 279	209 498
Charges chaleur fournie cogé	114 524	61 285
Charges gaz chaufferie appoint	261 008	201 426
Autres charges combustibles		

Charges P2 :	639 626	746 851
<u>Achats et charges externes</u>	<u>99 925</u>	<u>199 188</u>
Électricité chaufferies	43 003	145 736
Eau	26 580	28 587
Produits traitement d'eau	2 443	4 843
Fournitures et consommables	27 899	20 021
<u>Sous-traitance et entretien</u>	<u>64 792</u>	<u>80 712</u>
Entretien et réparations courantes	0	362
Entretien cogénération	0	
Entretien des compteurs SST	745	775
Travaux sous-traités	52 674	44 365
Évacuation des cendres	5 491	6 818
Contrôles réglementaires	5 882	28 392
<u>Services extérieurs</u>	<u>281 653</u>	<u>310 448</u>
Personnel	135 417	165 029
Frais de structure	132 160	137 000
Primes d'assurances	9 221	5 569
Services bancaires	442	680
Divers (publicité, publications, relations publiques...)	1 543	71
Frais postaux et frais de télécommunication	2 870	2 100
<u>Redevances</u>	<u>158 093</u>	<u>117 237</u>
Redevance Ferme (frais de contrôle)	39 690	40 320
Redevance d'occupation du domaine public	21 612	21 955
Redevance participation aux résultats de la cogé	96 791	54 962
<u>Impôts et taxes</u>	<u>35 162</u>	<u>39 266</u>
Cotisation économique territoriale	9 858	12 007
Taxe foncières	25 304	27 259
Charges P3 : Dépenses de gros entretien renouvellement	137 692	173 015
Chaufferie Biomasse	62 401	110 487
Chaufferie appoint/secours	30 715	14 463
Cogénération		
Sous-stations	11 501	9 248
Réseaux	33 075	38 817
Autres charges :	550 764	560 598
Dotation aux Provisions	16 627	
Reprises sur Provisions		-22 267
Dotation Amortissement	380 282	383 185
Charges financières	153 855	199 680
Résultat avant impôt	-2 140	-10 923
Résultat exceptionnel		2
IS (26,5%)	182801	0
participation des salariés	244468	0
RÉSULTAT NET	-429 409	-10 921

2.3. ANALYSE DÉTAILLÉE DU COMPTE DE RÉSULTAT

L'analyse du compte de résultat tel que présenté ci-dessus va se faire par comparaison entre les deux exercices 2022 et 2023.

Nous allons donc décliner les postes par nature d'activité en analysant les éléments significatifs du compte de résultat que nous agrémenterons de justificatifs nécessaires.



2.3.1 Production d'énergie de la concession

Le contrat d'obligation d'achat d'électricité étant arrivé à terme au 31 octobre 2021, Montargis Energies devait procéder au démantèlement de l'installation existante. Avec l'envolée des coûts du gaz et de l'électricité, Dalkia (*maison mère de ME*) a souhaité conserver l'installation pour faire fonctionner la centrale de cogénération.

Pour permettre la poursuite du fonctionnement de la cogénération, il a été signé un nouvel avenant n°2 fixant les règles d'utilisation de l'installation de cogénération par Dalkia, et en assurant en contrepartie, une participation des recettes à la collectivité par le biais d'une redevance avec effet au 1er janvier 2022.

Cela a également entraîné une modification des ressources consommées (*chaleur issue de la cogénération facturée par Dalkia*) et l'utilisation d'un nouveau terme R1 cogé pour la facturation permettant aux abonnés de bénéficier du prix lié à la mixité énergétique.



En 2023, nous allons donc analyser les ventes de chaleur en fonction de la mixité énergétique réellement constatée du fait de la fourniture de chaleur par l'UVE, des achats bois et gaz et le fonctionnement de la cogénération.

■ VENTES DE CHALEUR R1

Le chiffre d'affaires R1 s'élève à 744 231 € pour 2023 contre 800 368 € en 2022, soit une baisse de – 56 137 € représentant -7.01 %. Il correspond à la facturation aux abonnés des MWh consommés pour le chauffage et / ou la production d'eau chaude selon un terme R1 défini.

Le terme R1 est un élément proportionnel représentant le coût des combustibles nécessaires et utilisés pour assurer la fourniture des MWh de chaleur au poste de livraison des abonnés.

Durant l'année, la facturation s'est faite selon la mixité contractuelle de base telle que définie au contrat principal, à savoir :

$$R1 = 0.54 * R1UVE + 0.3315 * R1bois + 0.1285 * R1gaz$$

Une régularisation a été faite en janvier 2024 intégrant un terme R1 cogé ML fonction du nombre de jours de fonctionnement de la cogénération sur l'année, ainsi que de la mixité réelle des combustibles consommés.

L'évolution du prix R1 est soumis à la variation des indices constitutifs de la formule de révision.

Pour 2023, le prix moyen R1 (en tenant compte de la révision du R1) s'élève à 35.38 € / MWh vendu contre 38.81 € / MWh vendus en 2022. La baisse du terme R1 gaz (-49 % par rapport à 2022) explique cette baisse du coût R1 facturé aux abonnés. L'indice PEGMA (molécule gaz) a été en moyenne de 46.54 € en 2023 contre 112.34 € en 2022.

La baisse du chiffre d'affaires de -56 137 € est la combinaison de 2 effets :

- *Un effet quantité positif de +15 851 €, soit +1.98 % : les quantités consommées sont plutôt stables, en ligne avec la rigueur climatique.
A noter le raccordement d'un nouvel abonné en septembre 2023, la résidence Parc 2. La quantité d'eau chaude a également augmenté légèrement +5.28%.*
- *Un effet prix de -71 988 €, soit -8.82 % du prix unitaire qui s'explique par la baisse du prix de la molécule gaz comme évoqué ci-dessus.*

Il est précisé que le bouclier tarifaire n'a pas eu d'impact sur le résultat de la DSP. Les sommes perçues par le Délégué ont été intégralement reversées aux abonnés sous forme d'avoirs, et représentent 27 699.87 € pour le gaz au titre du S2-2022 et S1-2023, et 1 827.19 € pour l'électricité au titre du S1-2023.

Décomposition des ventes R1	2023		2022		variations	
	Valeur	Unité	valeur	unité	absolues	relatives
Ventes R1 chauffage HT	613 721	euros	658 064	euros	- 44 343	-6,74%
Vente chaleur, en Mwh PCU	16 693	MWh PCU	16 502	MWh PCU	191	1,16%
Prix unitaire chaleur, en Mwh PCU	36,77	€/MWh PCU	39,88	€/MWh PCU	- 3,11	-7,80%
Ventes ECS, en euros	130 510	euros	142 304	euros	- 11 794	-8,29%
Vente ECS, en Mwh PCU	4 341	MWh PCU	4 123	MWh PCU	218	5,28%
Prix unitaire ECS	30,07	€/MWh PCU	34,51	€/MWh PCU	- 4,45	-12,89%
Total Mwh PCU vendus	21 033	MWh PCU	20 625	MWh PCU	408	1,98%
Prix unitaire MWh PCU vendus	35,38	€/MWh PCU	38,81	€/MWh PCU	- 3,42	-8,82%
Degrés jours Unifiés (DJU)	2 044,0	DJU	2010,3	DJU	33,7	1,68%
Nombre de jours	215	jours	218	jours	-3	-1,38%

■ ACHATS DE COMBUSTIBLES

Pour produire son énergie thermique, Montargis Energies a utilisé en priorité de la chaleur verte issue de l'usine d'incinération de déchets d'Amilly, de la biomasse, du gaz et de la chaleur issue de la cogénération pendant sa période de fonctionnement.

○ Les achats de gaz :



Cette dépense couvre les achats de gaz pour la chaufferie uniquement. *A noter, un remboursement de TICGN pour 17 k€ sur 2023 ramenant le coût des débours gaz à 201 426 €.*

Le tableau ci-dessous reprend les éléments facturés mois par mois :

		janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	total 2023
quantité gaz th	MWh PCS	160	279	364	22	67	21	5	22	6	11	363	1 691	3 011
TICGN		160	279	364	22	67	21	5	22	6	11	363	1 691	3 011
Terme fixe	euros	343,24	343,24	343,24	348,66	348,66	348,66	352,12	352,12	352,12	352,12	352,12	352,12	4 188,42
CTA	euros	19,43	19,43	19,43	19,43	19,43	19,43	20,26	20,26	20,26	20,26	20,26	20,26	238,14
terme de stockage	euros	541,22	541,22	541,22	315,75	315,75	315,75	315,75	315,75	315,75	315,75	315,75	315,75	4 465,41
location compteur	euros	67,72	67,72	67,72	67,72	67,72	67,72	71,31	71,31	71,31	71,31	71,31	71,31	834,18
location poste G1000	euros	413,36	413,36	413,36	413,36	413,36	413,36	435,27	435,27	435,27	435,27	435,27	435,27	5 091,78
terme variable gaz th	€/MWh PCS	114,72	63,44	53,71	46,31	43,95	33,17	34,56	32,59	37,52	39,18	48,77	46,95	49,57
TVD	€/MWh PCS	6,15	6,15	6,15	6,15	6,15	6,15	6,42	6,42	6,42	6,42	6,42	6,42	6,29
TICGN	€/MWh PCS	8,37	8,37	8,37	8,37	8,37	8,37	8,37	8,37	8,37	8,37	8,37	8,37	8,37
		22 063	23 168	26 230	2 512	5 088	2 145	1 431	2 256	1 519	1 788	24 247	105 572	218 019

Les achats de gaz représentent 3 011 MWh PCS en 2023 contre 1 969 MWh PCS en 2022.

En effet, à production quasiment constante, la chaleur issue de la chaufferie gaz représente 9.2% du mix énergétique contre 6.4 % en 2022. Ceci s'explique par un moindre fonctionnement de la cogénération.

Il est à noter que le prix de la molécule gaz a considérablement baissé sur l'exercice.

○ Les achats de bois: ils représentent 205 615 € en 2023 contre 168 803 € en 2022 pour un coût unitaire de 27.69 €, soit + 21.72 % de plus qu'en 2022.

L'état présenté ci-dessous correspond à la facturation mensuelle faite par une société dédiée dans l'achat du bois. Elle assure l'approvisionnement de la chaufferie en respectant la maîtrise des coûts et la traçabilité des livraisons, grâce à une organisation logistique et une réactivité efficace.

Période	Quantité en Mwh	Prix Hors Taxe	Prix du MWh
Janvier	1 135,50	30 953,84 €	27,26 €
Février	1 728,75	47 039,18 €	27,21 €
Mars	2 041,70	57 085,82 €	27,96 €
Avril	1 084,99	30 206,12 €	27,84 €
Mai	96,61	2 690,67 €	27,85 €
Juillet	270,89	7 444,17 €	27,48 €
Octobre	352,99	9 950,79 €	28,19 €
Novembre	714,08	20 244,22 €	28,35 €
Total	7 425,52	205 614,81 €	27,69 €

La consommation de bois représente 7 425.52 MWh PCI en 2023 contre 7 420 MWh PCI en 2022. A noter, une consommation bois réduite sur 8 mois au lieu d'une année pour privilégier la chaleur issue de l'UVED.

Le non fonctionnement en décembre s'explique par une panne du grappin de la Chaudière biomasse.

Le prix d'achat moyen sur l'année 2023 s'élève à 27.69 € contre 22.75 € en 2022. Cette augmentation est liée à l'évolution de l'indice plaquettes forestières (+31% entre les 2 années). Ce dernier indice représente 60% de l'indexation du prix d'achat de la biomasse.

o Les achats de chaleur à l'UVE :

Montargis Energies a signé avec le SMIRTOM et la ville de Montargis une convention qui a pour objet la vente, par le Délégué UVE (SUEZ) de chaleur produite par l'UVE d'Amilly.

Pour ce faire, des travaux de raccordement ont été effectués et ont permis début octobre 2021 de mettre en service ce dispositif ainsi que le raccordement de nouveaux abonnés.

Le Délégué UVE s'engage à fournir toute la chaleur issue de l'UVE non prélevée par le réseau de chaleur d'Amilly qui serait demandée par le réseau de Montargis.

L'engagement de fourniture est de 15 000 MWh /an répartis en :

- 6 750 MWh sur la période du 1er avril au 31 octobre ;
- 8 250 MWh en période hivernale.

Pour 2023, ces achats représentent 209 498 € pour 16 703 MWh achetés, soit un coût unitaire de 12.54 € / MWh représentant une hausse de 3.93% par rapport à 2022.

En 2022, la chaleur achetée à l'UVED représentait 17 589 MWh pour un prix unitaire moyen de 12,07 €.

Période	Quantité en Mwh	Prix Hors Taxe	Prix du MWH
Janvier	1 568,00	19 576,48 €	12,49 €
Février	1 584,00	19 880,78 €	12,55 €
Mars	1 733,00	21 674,63 €	12,51 €
Avril	1 733,00	21 865,26 €	12,62 €
Mai	1 308,90	16 370,41 €	12,51 €
Juin	629,50	7 838,53 €	12,45 €
Juillet	564,00	7 029,13 €	12,46 €
Aout	920,60	11 463,31 €	12,45 €
Septembre	821,60	10 221,63 €	12,44 €
Octobre	1 515,80	18 991,46 €	12,53 €
Novembre	2 093,20	26 363,85 €	12,59 €
Décembre	2 231,00	28 222,15 €	12,65 €
Total	16 702,60	209 497,62 €	12,54 €

○ Les achats de chaleur à Dalkia issue de la cogénération

Dans le cadre de l'avenant 2 signé avec le Délégrant, Montargis Energies a pu bénéficier de la chaleur issue de la cogénération dont l'exploitation a été confiée à Dalkia.

L'achat de chaleur issue de la cogénération pèse pour 61 285 €.

Elle n'a fonctionné que 15,94 jours sur le mois de janvier.

La chaleur issue de la cogénération représente 812.78 MWh utile.

■ BILAN R1

En 2023, la mixité d'approvisionnement en faveur de la chaleur UVE et de la biomasse permet d'avoir un taux d'ENR injecté sur le réseau supérieur à 50%, et donc l'application du taux de TVA à 5.5% sur la facturation aux abonnés du terme R1.

Synthèse des achats de combustibles :

	Mwh	2023			2022		
		valeur	quantité	PU	valeur	quantité	PU
Chaleur UVED		209 498	18 558	11,29	212 279	19 543	10,86
Biomasse		205 615	7 426	27,69	168 803	7 420	22,75
Gaz chaudières		201 426	2 713	74,25	261 008	1 772	147,30
achat chaleur cogénération		61 285	902	67,93	114 524	1 743	65,71
achats combustibles total		677 823	29 599	22,90	756 614	30 478	24,82

Le recours à la chaleur issue de l'UVED et de la chaufferie biomasse est stable, tandis que les achats de gaz complémentaires viennent compenser un fonctionnement de la cogénération moindre en 2023.

A noter que le coût unitaire moyen des combustibles a diminué.

En 2023, il a été économisé 79 k€ d'achats de combustibles principalement sur le gaz et sur la chaleur, ce qui s'explique :

- Par un effet prix dû à la baisse du prix du gaz pour -57 k€;
- Et par un effet quantité de - 879 MWh PCI pesant pour -22 k€ dû en partie à des pertes réseaux moindres (-3% à comparer à 2022).

Marge R1

	2023	2022
Recettes	744 231	800 368
Recettes R1	744 231	800 368
Dépenses	- 677 823	- 756 614
Gaz	- 201 426	- 261 008
Biomasse	- 205 615	- 168 803
Chaleur issue de la cogé	- 61 285	- 114 524
Chaleur UVED	- 209 498	- 212 279
Total	66 408	43 754

Les flux de ventes R1 et d'achat de combustibles font ressortir une marge de 66 408 € sur l'année 2023.

2.3.2 Autres produits de la concession

- **VENTES R2** : Elles représentent 1 111 891 € en 2022 contre 1 197 558 € pour 2023, pour 14 226.93 kW souscrits au 31/12/2023 contre 14 013.93 kW souscrits au 31/12/2022, soit +7.7%.

Le terme R2 est facturé aux abonnés en fonction de leurs puissances souscrites en kW (chauffage + réchauffage de l'eau chaude sanitaire). Il est l'élément fixe représentant la somme des coûts suivants :

$R2 = R21 + R22 + R23 + (R24 + R25)$, avec :

- Le R21 représentant le coût de l'énergie électrique utilisée pour assurer le fonctionnement des installations de production et de distribution d'énergie.
- Le R22 représentant le coût des prestations de conduite, des prestations de petits entretiens, des frais fixes administratifs nécessaires pour assurer le fonctionnement des installations primaires.
- Le R23 représentant le coût des prestations de gros entretien et de renouvellement du matériel.
- Le R24 représentant les amortissements des ouvrages de la délégation et des frais financiers associés.
- Le R25 (terme négatif) représentant les aides et subventions mobilisables.

L'évolution du prix R2 est soumise à la variation des indices constitutifs de la formule de révision.

La hausse des puissances souscrites s'explique par le raccordement de la résidence Parc 2 en septembre 2023.

Suite à la signature de l'avenant 4 en date du 06 juillet 2023, la révision du terme R21 a été modifiée. En effet, l'indice utilisé historiquement ne reflétait pas la réalité des coûts d'achats de l'électricité.

Le terme R25 a été mis à jour à partir du 1er janvier 2023 sur la facturation aux abonnés suite à la subvention notifiée et aux CEE réellement perçus, et en accord avec la Délégation de Service Public de Montargis. Cela s'est traduit par une hausse du R25, et donc une baisse du tarif qui est passée de 7.58 € à 9.70 € par kW souscrit.

■ AUTRES PRODUITS

Ils représentent :

- la quote-part de subvention ADEME reprise au compte de résultat sur la durée du contrat de DSP pour 65 724 €.

La subvention a pour objet de financer l'interconnexion entre l'Unité de Valorisation Energétique de Déchets (UVED) d'Amilly et la chaufferie urbaine de Montargis.

La subvention totale s'élève à 1 242 k€. Le solde a été perçu sur l'année 2023 pour 248 k€.

- l'étalement des CEE perçus fin 2022 pour 1 348 k€, et dont l'étalement a débuté début 2023 permettant de mettre à jour le terme R25. Ceci pesant pour 77 k€.

- l'étalement des droits de raccordement perçus auprès des nouveaux abonnés pour 7 872 €.

Le détail est donné dans le suivi des investissements.

- La redevance perçue auprès de Dalkia pour la mise à disposition de la cogénération selon avenant 2 du 22/07/2022 pour 54 962 €, somme reversée en intégralité à la Collectivité sous forme de redevance de participation au fonctionnement de la cogénération. Cette dernière a diminué par rapport à 2022, l'utilisation de la cogénération n'ayant eu lieu que 15 jours sur 2023 contre 33 jours en 2022.

2.3.3 Charges de la concession

Achats d'électricité : Ils pèsent pour 145 736 € et ont augmenté de 103 k€ par rapport à 2022. Malgré la hausse des quantités consommées (+14.30%), les dépenses sont impactées :

- par la refacturation par Suez des consommations des équipements de Montargis Energies à l'UVED (- 17k€) ;
- par la hausse du coût de l'électricité (impact de -82k€).

Achats d'eau et produits de traitement d'eau : Ils se chiffrent à 33 k€, soit une hausse de 4k€ versus 2022. A noter des pertes réseaux plus importantes (7% à 10% à l'interconnexion avec l'Uved) et des fuites réseau dont certaines sont encore en cours d'investigations.

Sous-traitance et entretien : Ce poste pèse pour 76 k€ contre 65 k€ en 2022, soit +18% d'augmentation et environ 10% des dépenses P2.

Les dépenses impactant cette ligne sont principalement relatives :

- A divers travaux sous-traités : 44 365 € dont assainissement, traitement eau et ramonage ;
- A l'évacuation des cendres : 6 818 € ;
- Aux contrôles réglementaires (entretien des compteurs, vérification électrique...) : 24 908 € ; la périodicité des contrôles étant variable selon les années.

Frais de personnel : ils impactent le résultat de – 165 029 €, soit 22% des dépenses P2.



Le groupe Dalkia réunit tous ses salariés chez un seul et même employeur : Dalkia. Cette centralisation des moyens humains, tant de production que de structure, permet également une meilleure rationalisation des besoins et des capacités de production, donc un abaissement des coûts.

Les modalités de facturation de cette main d'oeuvre s'établissent ainsi :

Le personnel opérationnel (*les techniciens intervenant sur la conduite et la maintenance des installations*) impute ses heures de travail effectif sur les affaires.

Aussi, lorsqu'une affaire comme la concession de chauffage urbain de Montargis est mouvementée d'un nombre H d'heures sur un mois donné, la société DALKIA établit une facture à la société MONTARGIS ENERGIES qui porte l'affaire, pour ce nombre d'heures H, valorisé à un taux horaire défini budgétairement comme décrit ci-après :

Le taux horaire opérationnel (THO) est le résultat du coût total des frais de salaires, charges sociales, charges directes d'équipement du technicien opérationnel (*véhicule, caisse à outils, téléphone portable, vêtements du travail pour l'essentiel*), ramené au nombre d'heures théoriques disponibles de l'ensemble de ces techniciens.

Ces éléments sont définis au niveau du Centre Opérationnel qui regroupe les départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir.

Le détail de ces heures et la valorisation sont présentés dans le tableau suivant ; l'organisation de l'équipe œuvrant pour Montargis est également présentée dans la partie technique.

	ANNEE 2023		2022	
	Nombre d'heures	Montant HT en €	Nombre d'heures	Montant HT en €
Taux horaire		62,46		54,98
Heures P2 concession	2 641,97	165 029,34	2 463,02	135 416,90
Heures P3 concession	273,14	17 061,55	214	11 765,72
Coût total de la main d'œuvre	2 915,11	182 090,89	2677,02	147 182,62

A noter, que les négociations salariales en 2023 ont un impact significatif sur l'évolution du coût salarial, et l'accompagnement des sous-traitants a été plus important dans le suivi des dépenses d'entretien et des contrôles réglementaires.

Frais de structure : Il s'agit des frais de gestion Dalkia.

Dans un souci d'homogénéisation du calcul au sein du groupe, les prestations de services managériaux sont rémunérées sur la base d'une méthode de refacturation des coûts au niveau des sièges du groupe et des sièges des régions. La totalité des coûts des directions est facturée par Dalkia à ses filiales en fonction du chiffre d'affaires social de ces dernières ; l'assiette de coût à répartir est notamment constituée de l'ensemble des coûts de structure des services généraux, techniques, commerciaux, administratifs, comptable, juridique et de facturation.

La facturation établie par DALKIA pour 2023 s'élève à 137 000 €.

Assurances concession : elles s'élèvent à 5 569 € et comprennent une part pour la responsabilité civile et une part pour les assurances dommages de la chaufferie; l'assurance de la cogénération étant supportée par Dalkia.

Redevances versées au Concédant :

Telles que définies à l'article 56 du contrat de concession, les redevances sont dues par le Délégitaire au Délégitant au titre de chaque exercice.

On distingue :

- La redevance pour occupation du domaine public composée d'une part fixe correspondant à l'emprise de la chaufferie et d'une part variable par mètre linéaire de réseau.
- La redevance pour frais de gestion pour couvrir les dépenses relatives aux frais de contrôle de la bonne exécution du contrat.

Le montant global de ces redevances est donné selon le détail ci-dessous :

Période : année 2023	Montant	coefficient de révision	montant révisé
Redevance Occupation du Domaine public			21 840
part fixe : emprise chaufferie: 2 200 m ² * 1€	2200	1,146	2 521
part variable : 8 429 ml * 2€	16858	1,146	19 319
Redevance pour frais de gestion et contrôle	35000	1,146	40 110
		Total	61 950

- La redevance pour la participation aux résultats de la cogénération qui pèse pour 54 962 €.

Impôts et taxes : Ils se chiffrent à 39 266 € pour 2023 et se composent de :

- La CET pour 12 007 € fonction de la valeur ajoutée qui a augmenté par rapport à 2022 et de la CFE ;
- La taxe foncière pour 27 259 €.

Charges P3 : Etat des dépenses de renouvellement et solde GER :

- **Etat des dépenses de renouvellement P3**

Le détail en est donné ci-après :

Numéro dépense	Libellé de la dépense	Nombre heures	Coût main d'œuvre	Achats de sous-traitance	Achats de fournitures	Total coût dépenses P3	Ventilation
GT1114267M	Réparation fuite réseau DN300 - Grand Clos	58,00	3 622,94	28 452,32		32 075,26	Réseaux
GT1176284L	Fourniture vannes papillon pour réseau zup	1,00	62,46		1 670,76	1 733,22	Réseaux
GT1272053P	Régularisation : réparation fuite réseau NB CLIMATELEC	32,00	1 998,86	3 010,20		5 009,06	Réseaux
	Sous-total réseaux	91,00	5 684,27	31 462,52	1 670,76	38 817,55	
GT1109612Y	Remplacement échangeur primaire sous-station A	1,14	71,21	2 569,31	2 277,73	4 918,25	
GT1141083K	Remplacement plaques échangeur - Résidence Europe	4,00	249,86		625,60	875,46	Sous-stations
GT1167154L	Remplacement compteur ITRON sur réseau primaire Piscine Girardy	6,00	374,79		558,56	933,35	Sous-stations
GT1186056R	Echangeurs B28 ECS et Chauffage SWEP	2,00	124,93		1 718,06	1 842,99	Sous-stations
GT1258360E	Fourniture sondes SONTAY pour régulateur SOFREL	2,00	124,93		553,16	678,08	Sous-stations
	Sous-total sous-stations	15,14	945,71	2 569,31	5 733,11	9 248,13	
GT1115582G	Fourniture électrovannes filtres à manches Biomasse 1	2,00	124,93		1 188,40	1 313,33	Chaufferie Biomasse
GT1150867D	REPLACEMENT DES CABLES DE LEVAGE GRAPPIN	8,00	499,72	4 394,26		4 893,98	Chaufferie Biomasse
GT1158482G	Remise en état ensemble ventilation recyclage fumées biomasse 2 + remplacement du variateur	8,00	499,72	1 013,65	4 450,00	5 963,37	Chaufferie Biomasse
GT1202882L	Remplacement TRC BIOMASSES 2	20,00	1 249,29	14 736,99		15 986,28	Chaufferie Biomasse
GT1203083P	Remise en conformité et modification du pont cendres humides	24,00	1 499,15		17 198,40	18 697,55	Chaufferie Biomasse
GT1214762L	Remplacement tampon béton cassé passage livraison bois	4,00	249,86	742,36		992,22	Chaufferie Biomasse
GT1214806L	Création de caniveaux le long de l'espace de stockage cendres humid	8,00	499,72	2 740,00		3 239,72	Chaufferie Biomasse
GT1237066G	Remplacement 3 soupapes 4 bars biomasse 2	8,00	499,72		589,92	1 089,64	Chaufferie Biomasse
GT1243358G	Remplacement vanne départ biomasse 2 + stock réseau	8,00	499,72		585,66	1 085,38	Chaufferie Biomasse
GT1255320A	Remplacement de tous les flexibles du grappin + filtres stock	6,00	374,79		2 224,80	2 599,59	Chaufferie Biomasse
GT1266092R	Fourniture et remplacement palettes rotatives cendres fines	4,00	249,86		3 244,00	3 493,86	Chaufferie Biomasse
GT1266095V	Régularisation levage pour TRC BIOMASSE 2	2,00	124,93	3 460,00		3 584,93	Chaufferie Biomasse
GT1283412Y	Remplacement du coude 180 ° TRC BIOMASSE 2	8,00	499,72		5 298,54	5 798,26	Chaufferie Biomasse
GT1283732L	Préparation palan suite avarie du 30/11/2023	36,00	2 248,72	39 500,00		41 748,72	
	Sous-total chaufferie biomasse	146,00	9 119,82	66 587,26	34 779,72	110 486,80	
GT1115587M	Fourniture matériel électrique chaufferie MOE	4,00	249,86		1 048,48	1 298,34	Chaufferie appoint/secours
GT1176280G	Remplacement du pont radio portail sortie	1,00	62,46	793,08		855,54	Chaufferie appoint/secours
GT1193646R	Remplacement sirène flash en chaufferie centrale incendie	2,00	124,93		779,00	903,93	Chaufferie appoint/secours
GT1204408W	Réparation pont radio portail entrée	2,00	124,93	629,42		754,35	Chaufferie appoint/secours
GT1218797X	Remplacement cellule chaînes portail sortie suite à vandalisme	2,00	124,93	342,83		467,76	Chaufferie appoint/secours
GT1223602G	Remplacement des 2 adoucisseurs Chaufferie MOE	10,00	624,65	9 558,06		10 182,71	Chaufferie appoint/secours
	Sous-total chaufferie appoint /secours	21,00	1 311,75	11 323,39	1 827,48	14 462,62	
	Totaux	273,14	17 061,55	111 942,48	44 011,07	173 015,10	

Le Délégué est tenu de mettre tout en œuvre pour entretenir en état de fonctionnement les équipements et matériels constituant les installations primaires, permettant la marche de l'exploitation et de satisfaire aux dépenses de renouvellement et de modernisation des installations. Ces travaux sont rémunérés au moyen du tarif R2 défini au chapitre V du contrat et s'appliquent aussi bien à la chaufferie, aux sous-stations ainsi qu'au réseau.

Ils pèsent pour 173 015 euros, dont 17 062 € euros de frais de personnel.

o Etat du compte de gros entretien et renouvellement (GER)

Vous trouverez ci-après l'état cumulé au 31 décembre 2023 du compte de garantie totale.

Il est précisé qu'un coefficient de 1.10 a été appliqué sur les dépenses P3 hors main d'œuvre figurant dans le compte d'exploitation tel que défini au contrat article 49.2.3.

SUIVI COMPTE GER	2020	2021	2022	2023	Depuis le début du contrat
Recettes	36 405 €	74 507 €	81 619 €	85 809 €	278 340 €
Pièces détachées	-17 924 €	-43 276 €	-69 091 €	-44 011 €	-174 302 €
Sous traitance	-101 886 €	-42 092 €	-56 835 €	-111 942 €	-312 756 €
Heures R23	-9 491 €	-10 159 €	-11 766 €	-17 062 €	-48 47 €
Total dépenses R23	-129 301 €	-95 527 €	-137 692 €	-173 015 €	-535 535 €
Solde P3 avec application des frais de structure	-104 877 €	-29 557 €	-68 665 €	-102 801 €	-305 900 €

Autres charges : - 560 598 €



Il s'agit d'une part :

- des dotations aux amortissements de caducité (PRCI) pour – 137 924 € qui couvrent les investissements repris de l'ancien contrat à leurs valeurs résiduelles nettes à la date du 30/06/2020 pour 2 758 457 €.
- de la dotation aux amortissements des nouveaux investissements liés au raccordement de l'UVE d'Amilly pour – 243 625 € avec une date de mise en service au 1er octobre 2021, et le solde des travaux en 2023 avec les derniers raccordements.
- De la dotation aux amortissements pour les investissements concernant les bornes électriques installées en 2023 pour 1 635 €.
- De la reprise de provision créances litigieuses pour 16 k€ concernant un litige sur la facturation qui a été résolu début 2023.
- De la reprise de provision Garantie Totale pour 5 640 € constituée en 2020 devenue sans objet.

et d'autre part :

- des charges financières liées aux investissements repris : - 199 680 € correspondant aux montants des intérêts financiers, concernant l'emprunt contracté au titre du financement des ouvrages de la Délégation, repris au 1er juillet, comme stipulé au chapitre V du contrat.
A ce dernier, s'ajoute un nouvel emprunt souscrit à la date du 1er octobre qui finance les nouveaux investissements supportés en 2021 pour un montant de 2 627 336 €.

Ainsi, il ressort pour 2023 un résultat d'exploitation avant impôt et participation de -10 921 €.

Le résultat de 2023 n'a pas permis de constituer une provision pour participation des salariés ni d'impôt du fait d'un résultat fiscal négatif.

Le résultat fiscal a été impacté par l'étalement des recettes CEE perçues fin 2022. Ces recettes CEE consécutives aux travaux de raccordement du réseau sur l'UVED d'Amilly sont étalées comptablement et déduites de la quote part étalée chaque année, ce qui minore le résultat fiscal.

2.4. ETAT DE VARIATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER

Les travaux de raccordement à l'UVE d'Amilly et de modernisation du réseau ont été finalisés sur l'année 2021 tels que prévu, avec une date de mise en service au 1er octobre 2021.

Les derniers raccordements se sont finalisés fin 2023.

L'avenant 4 signé en juillet 2023, prévoit l'extension du réseau et la construction d'une nouvelle chaufferie biomasse sur le site d'Amilly à l'horizon fin 2025.



2.5. ETAT DES ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

Suite à l'appel d'offres fait par la Ville de Montargis en 2020, un nouveau contrat de DSP a été signé entre Montargis Energies et la Ville avec l'engagement d'établir des travaux de raccordement à l'UVE d'Amilly afin d'optimiser les coûts de facturation à ses abonnés.

Pour ce faire, Montargis Energies a engagé des investissements matériels avec la modernisation de la chaufferie et le raccordement à l'UVE d'Amilly pour récupérer la chaleur non distribuée à ses abonnés.

La durée d'amortissement de ces biens étant supérieure à la durée normale d'investissement des biens financés et pour ne pas déséquilibrer l'économie du contrat, l'échéancier d'amortissement présenté au compte d'exploitation et défini en annexe 13 du contrat, a instauré une valeur résiduelle de 606 000 euros correspondant à la valeur nette comptable des biens qui ne seront pas amortis à la fin du contrat de concession.

L'avenant 4 à la DSP prévoit des travaux d'extension et de développement du réseau de distribution et des outils de production, en particulier la réalisation d'une chaufferie biomasse. Les modalités de financement de ces travaux intègrent la prolongation de 10 ans de la DSP, ainsi qu'une nouvelle valeur résiduelle à échéance au 30/06/2050, s'élevant à 5 582 000 €.

2.6. ETAT DES INVESTISSEMENTS

2.6.1 Etat des investissements et amortissements

■ REPRISE DES EQUIPEMENTS

Les biens et équipements faisant partie intégrante de la concession ont été repris pour leur valeur vénale au 30/06/2020. Pour faciliter la lecture de cette reprise dans les comptes, nous avons créé une ligne « soulte » pour pouvoir amortir cette valeur sur la durée du nouveau contrat.

Ci-dessous le détail de cette soulte et de son amortissement sur le nouveau contrat :

Investissements	Date de Mise en Service	Durée amortissement (en mois)	Valeur brute (date de début)	Amortissements au début de l'exercice	Amortissement de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur résiduelle
SOULTE ANCIEN CONTRAT	01/07/2020	240	2 758 487,40 €	344 044,67 €	137 924,37 €	481 969,04 €	2 276 518,36 €

■ NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

Dans le but d'optimiser les sources d'énergie, un raccordement du réseau de Montargis à l'Unité de Valorisation Energétique du SMIRTOM d'Amilly, a été prévu de manière à tendre vers une maîtrise du prix de chaleur vendue aux abonnés.

Pour ce faire, des travaux ont donc été engagés en deux temps pour permettre ce raccordement avec :

- Dans un premier temps, des travaux sur la chaufferie existante de Montargis avec la mise à niveau des sous-stations existantes ;
- Dans un deuxième temps, des travaux sur le réseau d'interconnexion suivant le tracé défini, et les travaux à l'UVE pour permettre le raccordement.

Investissements	Date de Mise en Service	Durée amortissement (en mois)	Valeur brute (date de début)	Amortissements au début de l'exercice	Amortissement de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur résiduelle
Rénovation de sous-stations avec raccords de nouveaux abonnés et interconnexion au réseau de chaleur d'Amilly	01/10/2021	265,5	5 150 215,00 €	300 928,01 €	242 358,13 €	543 286,14 €	4 606 928,86 €
Solde travaux raccordement abonnés	11/09/2023	202	71 785,00 €		1 267,49 €	1 267,49 €	70 517,51 €
Subvention Ademe	01/10/2021	265,5	-1 242 116,17 €	-82 777,77 €	-65 724,16 €	-148 501,93 €	-1 093 614,24 €
Subvention CEE	01/01/2023	210	-1 347 790,17 €		-77 016,58 €	-77 016,58 €	-1 270 773,59 €
Travaux bornes électriques	01/03/2023	60	9 778,73 €		1 635,22 €	1 635,22 €	8 143,51 €
			2 641 872,39 €	218 150,24 €	102 520,10 €	320 670,34 €	2 321 202,05 €

Il est à noter que conformément au compte d'exploitation prévisionnel, la valeur brute des investissements intègre une valeur résiduelle de 606 000 € non amortis, qui devait faire l'objet d'une indemnisation par le Délégué ou le futur Délégué en fin de contrat de DSP en 2040.

L'avenant 4 venant étendre la durée de la DSP, cette valeur résiduelle de 606 k€ sera amortie au nouveau terme de la DSP. Une nouvelle valeur résiduelle sera calculée sur les investissements relatifs à l'avenant 4.

Investissements	Date de Mise en Service	Durée amortissement (en mois)	Valeur brute (date de début)	Amortissements au début de l'exercice	Amortissement de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur résiduelle
Raccordement Parc 1	01/10/2021	225	33 649,59 €	2 228,34 €	1 794,64 €	4 022,98 €	29 626,61 €
Raccordement résidence Chautemps	01/10/2021	225	21 378,87 €	1 415,76 €	1 140,20 €	2 555,96 €	18 822,91 €
Raccordement IME	01/10/2021	225	27 840,03 €	1 843,58 €	1 484,76 €	3 328,34 €	24 511,69 €
Raccordement SST Nelson Mandela	01/01/2022	222	32 005,06 €	1 730,00 €	1 730,00 €	3 460,00 €	28 545,06 €
Raccordement SST Piscine Girardy	01/01/2022	222	14 927,26 €	806,87 €	806,87 €	1 613,74 €	13 313,52 €
Raccordement Parc 2	11/09/2023	202	51 831,97 €		915,17 €	915,17 €	50 916,80 €
			181 632,78 €	8 024,55 €	7 871,64 €	15 896,19 €	165 736,59 €

2.6.2 Investissements en cours

Au 31 décembre 2023, le montant total du marché de travaux prévu à la signature du contrat est mis en service avec la finalisation des travaux de raccordements des nouveaux abonnés.

Suite à la signature d'un contrat de promotion immobilière entre Dalkia et Montargis, pour l'exécution des travaux d'extension du réseau de Montargis relatifs à l'avenant 4, un acompte de 30% à la commande a été facturé au titre des travaux d'extension du réseau existant et de la construction d'une chaufferie biomasse et secours gaz, dont le montant prévu est de 15 832 535 €.

INVESTISSEMENTS EN COURS									
Investissements en cours	Description	Montant projet	Montant engagé en 2020	Montant engagé en 2021	Montant engagé en 2022	Montant engagé en 2023	Mise en service 2021	Mise en service 2023	Montant restant
Travaux de modernisation de la chaufferie et de raccordement à l'UVE d'Amilly	Annexes 2 et 13 du contrat de DSP	5 222 000,00 €	2 610 219 €	2 539 996 €	5 736 €	66 049 €	5 150 215 €	71 785 €	
Installation bornes électriques		9 754,00 €			1 105 €	8 674 €		9 779 €	
Travaux extension et développement du réseau de Montargis	Avenant n°4 au contrat de DSP	19 010 513,00 €				4 749 761 €			14 260 753 €
		24 242 267,00 €	2 610 219 €	2 539 996 €	6 841 €	74 723 €	5 150 215 €	81 564 €	14 260 753 €

2.6.3 Financement

Conformément au chapitre V du contrat de DSP, Montargis Energies a souscrit un emprunt pour le montant des financements non amortis à l'issue de la précédente délégation, et faisant partie intégrante du périmètre du service du contrat pour un montant de 2 758 487 €.

Un nouvel emprunt a été mis en place en 2021 suite aux travaux engagés et aux investissements mis inscrits dans les comptes pour un montant de 2 627 336 € déduction faites des aides perçues et à percevoir.

Le plan d'investissement est donné en annexes.

2.7. ETAT DES ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

Conformément à l'article 75 du contrat, et pour garantir la bonne execution des obligations qui lui ont été confiées, le Déléguataire a :

- **Remis une garantie à première demande d'un montant de 75 000 € qui prend fin en fin de délégation ;**
- **Mis en place une garantie maison-mère pour laquelle la société actionnaire majoritaire s'engage à apporter tous les moyens nécessaires pour garantir la continuité du service public.**

2.8. ETAT DES CREANCES DOUTEUSES

Aucune créance douteuse n'est relevée au 31 décembre 2023.

2.9. ANNEXES

■ ETAT DE LA FACTURATION PAR SOUS-STATION POUR 2023 :

Sous-station			Chauffage R1C Montant HT	Chauffage R2 Montant HT	Eau chaude R1E Montant HT	TOTAL
sous-station A	IMMEUBLE	40 rue de Crowborough	27 953,27 €	57 404,19 €	8 075,86 €	93 433,32 €
sous-station B	EMMEUBLE	28 rue de Crowborough	27 136,80 €	64 266,09 €	11 676,66 €	103 079,55 €
sous-station C	IMMEUBLE	16 rue de Crowborough	27 042,80 €	62 540,28 €	10 632,58 €	100 215,66 €
sous-station CNM	Centre Nelson Mandela		13 767,15 €	21 509,62 €	- €	35 276,77 €
sous-station D	IMMEUBLE	4 rue de Crowborough	24 293,41 €	58 620,88 €	10 306,73 €	93 221,02 €
sous-station E	GS Jean Moulin	Rue Jean Moulin	11 409,64 €	13 037,49 €	- €	24 447,13 €
sous-station F	Résidence du Lac	10 allée de la résidence du Lac	31 992,92 €	60 769,30 €	7 155,98 €	99 918,20 €
sous-station G	Résidence de la Roseraie	16 allée de la Roseraie	32 274,89 €	64 602,71 €	- €	96 877,60 €
sous-station H	Résidence les Tourelles	4 allée de la Résidence les Tourelles	30 049,70 €	58 590,32 €	5 400,00 €	94 040,02 €
sous-station I	Résidence le Grand Clos	Allée de la Résidence le Grand Clos	14 460,47 €	26 306,41 €	2 568,36 €	43 335,24 €
sous-station IME-	IME André Neulat-1		11 075,39 €	25 505,49 €	- €	36 580,88 €
sous-station J	IMMEUBLE	Rue de l'Europe	10 373,13 €	26 500,11 €	3 987,99 €	40 861,23 €
sous-station K	IMMEUBLE	Rue de l'Europe	9 185,33 €	24 335,54 €	5 746,65 €	39 267,52 €
sous-station L	IMMEUBLE	Rue de l'Europe	8 814,21 €	20 824,45 €	3 591,38 €	33 230,04 €
sous-station M	Résidence de l'Europe	Rue de l'Europe	19 912,12 €	46 560,27 €	5 602,49 €	72 074,88 €
sous-station Md	Maison du département		3 071,02 €	12 752,80 €	- €	15 823,82 €
sous-station MM	Ecole Meunier Sud		7 321,56 €	7 604,03 €	- €	14 925,59 €
sous-station NA	Batiment A Allée OFFENBACH	1-3-5 Allée Offenbach	4 583,49 €	13 926,85 €	2 760,86 €	21 271,20 €
sous-station NB	Batiment B Allée ERIC JOSEPH	2-4-6 Allée Eric Joseph	4 893,70 €	13 792,52 €	2 828,29 €	21 514,51 €
sous-station NF	EHPAD notre foyer		14 474,70 €	15 284,60 €	- €	29 759,30 €
sous-station OA	Centre communal d'action sociale		5 661,11 €	9 209,13 €	66,81 €	14 937,05 €
sous-station OB	CPAM		9 061,88 €	17 279,08 €	- €	26 340,96 €
sous-station PA	Magasin Super U	Centre commercial de la chaussée	6 123,03 €	6 801,45 €	- €	12 924,48 €
sous-station PB	Centre commercial de la Chaussée	Centre commercial de la Chaussée	10 492,14 €	16 910,90 €	- €	27 403,04 €
sous-station PG	Piscine GYRARDY		4 558,61 €	10 283,92 €	- €	14 842,53 €
sous-station PL	PISCINE DU LAC		52 332,63 €	48 763,06 €	- €	101 095,69 €
sous-station RA	IMMEUBLE	Rue de Flandres Dunkerque	14 075,54 €	33 331,39 €	5 117,98 €	52 524,91 €
sous-station RB	IMMEUBLE	Rue de Flandres Dunkerque	13 928,85 €	38 617,80 €	4 702,79 €	57 249,44 €
sous-station RC	IMMEUBLE	Rue de Flandres Dunkerque	14 136,01 €	37 063,71 €	4 920,11 €	56 119,83 €
sous-station RCH	Résidence Chautemps 1		9 274,68 €	14 368,08 €	- €	23 642,76 €
sous-station RL	Résidence du Loing		20 104,27 €	25 649,08 €	- €	45 753,35 €
sous-station RP 1	Résidence du Parc 1		12 221,68 €	22 614,76 €	- €	34 836,44 €
sous-station RP 2	Résidence du Parc 2		2 888,96 €	5 866,99 €	- €	8 755,95 €
sous-station T	Collège du Grand Clos	Rue de Greven	17 561,34 €	21 217,92 €	771,26 €	39 550,52 €
sous-station U	Gymnase	1 rue du Grand Clos	3 002,65 €	7 636,35 €	- €	10 639,00 €
sous-station VA	Rue de Flandres Dunkerque	Rue de Flandres Dunkerque	16 724,09 €	41 237,30 €	6 886,33 €	64 847,72 €
sous-station VB	Rue de Flandres Dunkerque	Rue de Flandres Dunkerque	17 825,71 €	41 301,02 €	6 895,78 €	66 022,51 €
sous-station W	Ecole maternelle du Grand Clos	30 rue du Grand Clos	3 845,68 €	5 573,90 €	- €	9 419,58 €
sous-station XY Z		Rue du Grand Clos	45 816,54 €	99 098,05 €	20 815,25 €	165 729,84 €
TOTAL			613 721,10 €	1 197 557,84 €	130 510,14 €	1 941 789,08 €

■ ETAT DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

EMPRUNT RELATIF AU FINANCEMENT DES BIENS REPRIS

Montant Emprunt	2 758 487,00 €	Rembt capital constant	34 481,09 €
taux annuel	3,00%		
Nb échéance/an	4		
Date début emprunt	01/07/2020		
Date fin emprunt	30/06/2040		
Nb total échéance	80		

N°	Date	Capital départ	Capital remboursé	Intérêt remboursé	Echeance totale	Capital restant dû
1	29/09/2020	2 758 487,00	34 481,09	20 918,53	55 399,61	2 724 005,91
2	29/12/2020	2 724 005,91	34 481,09	20 657,04	55 138,13	2 689 524,83
3	31/03/2021	2 689 524,83	34 481,09	20 619,69	55 100,78	2 655 043,74
4	30/06/2021	2 655 043,74	34 481,09	20 134,08	54 615,17	2 620 562,65
5	30/09/2021	2 620 562,65	34 481,09	20 090,98	54 572,07	2 586 081,56
6	31/12/2021	2 586 081,56	34 481,09	19 826,63	54 307,71	2 551 600,48
7	31/03/2022	2 551 600,48	34 481,09	19 137,00	53 618,09	2 517 119,39
8	30/06/2022	2 517 119,39	34 481,09	19 088,16	53 569,24	2 482 638,30
9	30/09/2022	2 482 638,30	34 481,09	19 033,56	53 514,65	2 448 157,21
10	31/12/2022	2 448 157,21	34 481,09	18 769,21	53 250,29	2 413 676,13
11	31/03/2023	2 413 676,13	34 481,09	18 102,57	52 583,66	2 379 195,04
12	30/06/2023	2 379 195,04	34 481,09	18 042,23	52 523,32	2 344 713,95
13	30/09/2023	2 344 713,95	34 481,09	17 976,14	52 457,23	2 310 232,86
14	31/12/2023	2 310 232,86	34 481,09	17 711,79	52 192,87	2 275 751,78
15	31/03/2024	2 275 751,78	34 481,09	17 257,78	51 738,87	2 241 270,69
16	30/06/2024	2 241 270,69	34 481,09	16 996,30	51 477,39	2 206 789,60
17	30/09/2024	2 206 789,60	34 481,09	16 918,72	51 399,81	2 172 308,51
18	31/12/2024	2 172 308,51	34 481,09	16 654,37	51 135,45	2 137 827,43
19	31/03/2025	2 137 827,43	34 481,09	16 033,71	50 514,79	2 103 346,34
20	30/06/2025	2 103 346,34	34 481,09	15 950,38	50 431,46	2 068 865,25
21	30/09/2025	2 068 865,25	34 481,09	15 861,30	50 342,39	2 034 384,16
22	31/12/2025	2 034 384,16	34 481,09	15 596,95	50 078,03	1 999 903,08
23	31/03/2026	1 999 903,08	34 481,09	14 999,27	49 480,36	1 965 421,99
24	30/06/2026	1 965 421,99	34 481,09	14 904,45	49 385,54	1 930 940,90
25	30/09/2026	1 930 940,90	34 481,09	14 803,88	49 284,97	1 896 459,81
26	31/12/2026	1 896 459,81	34 481,09	14 539,53	49 020,61	1 861 978,73
27	31/03/2027	1 861 978,73	34 481,09	13 964,84	48 445,93	1 827 497,64
28	30/06/2027	1 827 497,64	34 481,09	13 858,52	48 339,61	1 793 016,55
29	30/09/2027	1 793 016,55	34 481,09	13 746,46	48 227,55	1 758 535,46
30	31/12/2027	1 758 535,46	34 481,09	13 482,11	47 963,19	1 724 054,38
31	31/03/2028	1 724 054,38	34 481,09	13 074,08	47 555,17	1 689 573,29
32	30/06/2028	1 689 573,29	34 481,09	12 812,60	47 293,68	1 655 092,20
33	30/09/2028	1 655 092,20	34 481,09	12 689,04	47 170,13	1 620 611,11
34	31/12/2028	1 620 611,11	34 481,09	12 424,69	46 905,77	1 586 130,03
35	31/03/2029	1 586 130,03	34 481,09	11 895,98	46 377,06	1 551 648,94
36	30/06/2029	1 551 648,94	34 481,09	11 766,67	46 247,76	1 517 167,85
37	30/09/2029	1 517 167,85	34 481,09	11 631,62	46 112,71	1 482 686,76
38	31/12/2029	1 482 686,76	34 481,09	11 367,27	45 848,35	1 448 205,68
39	31/03/2030	1 448 205,68	34 481,09	10 861,54	45 342,63	1 413 724,59
40	30/06/2030	1 413 724,59	34 481,09	10 720,74	45 201,83	1 379 243,50
41	30/09/2030	1 379 243,50	34 481,09	10 574,20	45 055,29	1 344 762,41
42	31/12/2030	1 344 762,41	34 481,09	10 309,85	44 790,93	1 310 281,33
43	31/03/2031	1 310 281,33	34 481,09	9 827,11	44 308,20	1 275 800,24
44	30/06/2031	1 275 800,24	34 481,09	9 674,82	44 155,91	1 241 319,15
45	30/09/2031	1 241 319,15	34 481,09	9 516,78	43 997,87	1 206 838,06
46	31/12/2031	1 206 838,06	34 481,09	9 252,43	43 733,51	1 172 356,98
47	31/03/2032	1 172 356,98	34 481,09	8 890,37	43 371,46	1 137 875,89
48	30/06/2032	1 137 875,89	34 481,09	8 628,89	43 109,98	1 103 394,80
49	30/09/2032	1 103 394,80	34 481,09	8 459,36	42 940,45	1 068 913,71
50	31/12/2032	1 068 913,71	34 481,09	8 195,01	42 676,09	1 034 432,63
51	31/03/2033	1 034 432,63	34 481,09	7 758,24	42 239,33	999 951,54
52	30/06/2033	999 951,54	34 481,09	7 582,97	42 064,05	965 470,45
53	30/09/2033	965 470,45	34 481,09	7 401,94	41 883,03	930 989,36
54	31/12/2033	930 989,36	34 481,09	7 137,59	41 618,67	896 508,28
55	31/03/2034	896 508,28	34 481,09	6 723,81	41 204,90	862 027,19
56	30/06/2034	862 027,19	34 481,09	6 537,04	41 018,13	827 546,10
57	30/09/2034	827 546,10	34 481,09	6 344,52	40 825,61	793 065,01
58	31/12/2034	793 065,01	34 481,09	6 080,17	40 561,25	758 583,93
59	31/03/2035	758 583,93	34 481,09	5 689,38	40 170,47	724 102,84
60	30/06/2035	724 102,84	34 481,09	5 491,11	39 972,20	689 621,75
61	30/09/2035	689 621,75	34 481,09	5 287,10	39 768,19	655 140,66
62	31/12/2035	655 140,66	34 481,09	5 022,75	39 503,83	620 659,58
63	31/03/2036	620 659,58	34 481,09	4 706,67	39 187,76	586 178,49
64	30/06/2036	586 178,49	34 481,09	4 445,19	38 926,27	551 697,40
65	30/09/2036	551 697,40	34 481,09	4 229,88	38 710,77	517 216,31
66	31/12/2036	517 216,31	34 481,09	3 965,33	38 446,41	482 735,23
67	31/03/2037	482 735,23	34 481,09	3 620,51	38 101,60	448 254,14
68	30/06/2037	448 254,14	34 481,09	3 399,26	37 880,35	413 773,05
69	30/09/2037	413 773,05	34 481,09	3 172,26	37 653,35	379 291,96
70	31/12/2037	379 291,96	34 481,09	2 907,91	37 388,99	344 810,88
71	31/03/2038	344 810,88	34 481,09	2 586,08	37 067,17	310 329,79
72	30/06/2038	310 329,79	34 481,09	2 353,33	36 834,42	275 848,70
73	30/09/2038	275 848,70	34 481,09	2 114,84	36 595,93	241 367,61
74	31/12/2038	241 367,61	34 481,09	1 850,49	36 331,57	206 886,53
75	31/03/2039	206 886,53	34 481,09	1 551,65	36 032,74	172 405,44
76	30/06/2039	172 405,44	34 481,09	1 307,41	35 788,50	137 924,35
77	30/09/2039	137 924,35	34 481,09	1 057,42	35 538,51	103 443,26
78	31/12/2039	103 443,26	34 481,09	793,07	35 274,15	68 962,18
79	31/03/2040	68 962,18	34 481,09	522,96	35 004,05	34 481,09
80	30/06/2040	34 481,09	34 481,09	261,48	34 742,57	0,00

EMPRUNT RELATIF AU FINANCEMENT DES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

Montant Emprunt	2 627 336,00 €	Rembt capital constant	26 951,15 €
taux annuel	3,00%		
Nb échéances/an	4	dont 606000 la dernière année	
Date début emprunt	01/10/2021		
Date fin emprunt	30/06/2040		
Nb total échéance	75		

N°	Date	Capital départ	Capital remboursé	Intérêt remboursé	Echéance totale	Capital restant dû
1	30/12/2021	2 627 336,00	26 951,15	19 705,02	46 656,17	2 600 384,85
2	30/03/2022	2 600 384,85	26 951,15	19 502,89	46 454,03	2 573 433,71
3	30/06/2022	2 573 433,71	26 951,15	19 729,66	46 680,81	2 546 482,56
4	30/09/2022	2 546 482,56	26 951,15	19 523,03	46 474,18	2 519 531,41
5	30/12/2022	2 519 531,41	26 951,15	19 106,45	46 057,59	2 492 580,27
6	30/03/2023	2 492 580,27	26 951,15	18 694,35	45 645,50	2 465 629,12
7	30/06/2023	2 465 629,12	26 951,15	18 903,16	45 854,30	2 438 677,97
8	30/09/2023	2 438 677,97	26 951,15	18 696,53	45 647,68	2 411 726,83
9	30/12/2023	2 411 726,83	26 951,15	18 288,93	45 240,08	2 384 775,68
10	30/03/2024	2 384 775,68	26 951,15	18 084,55	45 035,70	2 357 824,53
11	30/06/2024	2 357 824,53	26 951,15	18 076,65	45 027,80	2 330 873,39
12	30/09/2024	2 330 873,39	26 951,15	17 870,03	44 821,18	2 303 922,24
13	30/12/2024	2 303 922,24	26 951,15	17 471,41	44 422,56	2 276 971,09
14	30/03/2025	2 276 971,09	26 951,15	17 127,78	44 078,93	2 250 019,95
15	30/06/2025	2 250 019,95	26 951,15	17 250,15	44 201,30	2 223 068,80
16	30/09/2025	2 223 068,80	26 951,15	17 043,53	43 994,67	2 196 117,65
17	30/12/2025	2 196 117,65	26 951,15	16 653,89	43 605,04	2 169 166,51
18	30/03/2026	2 169 166,51	26 951,15	16 268,75	43 219,90	2 142 215,36
19	30/06/2026	2 142 215,36	26 951,15	16 423,65	43 374,80	2 115 264,21
20	30/09/2026	2 115 264,21	26 951,15	16 217,03	43 168,17	2 088 313,07
21	30/12/2026	2 088 313,07	26 951,15	15 836,37	42 787,52	2 061 361,92
22	30/03/2027	2 061 361,92	26 951,15	15 460,21	42 411,36	2 034 410,77
23	30/06/2027	2 034 410,77	26 951,15	15 597,15	42 548,30	2 007 459,63
24	30/09/2027	2 007 459,63	26 951,15	15 390,52	42 341,67	1 980 508,48
25	30/12/2027	1 980 508,48	26 951,15	15 018,86	41 970,00	1 953 557,33
26	30/03/2028	1 953 557,33	26 951,15	14 814,48	41 765,62	1 926 606,19
27	30/06/2028	1 926 606,19	26 951,15	14 770,65	41 721,79	1 899 655,04
28	30/09/2028	1 899 655,04	26 951,15	14 564,02	41 515,17	1 872 703,89
29	30/12/2028	1 872 703,89	26 951,15	14 201,34	41 152,48	1 845 752,75
30	30/03/2029	1 845 752,75	26 951,15	13 843,15	40 794,29	1 818 801,60
31	30/06/2029	1 818 801,60	26 951,15	13 944,15	40 895,29	1 791 850,45
32	30/09/2029	1 791 850,45	26 951,15	13 737,52	40 688,67	1 764 899,31
33	30/12/2029	1 764 899,31	26 951,15	13 383,82	40 334,97	1 737 948,16
34	30/03/2030	1 737 948,16	26 951,15	13 034,61	39 985,76	1 710 997,01
35	30/06/2030	1 710 997,01	26 951,15	13 117,64	40 068,79	1 684 045,87
36	30/09/2030	1 684 045,87	26 951,15	12 911,02	39 862,16	1 657 094,72
37	30/12/2030	1 657 094,72	26 951,15	12 566,30	39 517,45	1 630 143,57
38	30/03/2031	1 630 143,57	26 951,15	12 226,08	39 177,22	1 603 192,43
39	30/06/2031	1 603 192,43	26 951,15	12 291,14	39 242,29	1 576 241,28
40	30/09/2031	1 576 241,28	26 951,15	12 084,52	39 035,66	1 549 290,13
41	30/12/2031	1 549 290,13	26 951,15	11 748,78	38 699,93	1 522 338,99
42	30/03/2032	1 522 338,99	26 951,15	11 544,40	38 495,55	1 495 387,84
43	30/06/2032	1 495 387,84	26 951,15	11 464,64	38 415,79	1 468 436,69
44	30/09/2032	1 468 436,69	26 951,15	11 258,01	38 209,16	1 441 485,55
45	30/12/2032	1 441 485,55	26 951,15	10 931,27	37 882,41	1 414 534,40
46	30/03/2033	1 414 534,40	26 951,15	10 609,01	37 560,15	1 387 583,25
47	30/06/2033	1 387 583,25	26 951,15	10 638,14	37 589,28	1 360 632,11
48	30/09/2033	1 360 632,11	26 951,15	10 431,51	37 382,66	1 333 680,96
49	31/12/2033	1 333 680,96	26 951,15	10 224,89	37 176,03	1 306 729,81
50	30/03/2034	1 306 729,81	26 951,15	9 691,58	36 642,73	1 279 778,67
51	30/06/2034	1 279 778,67	26 951,15	9 811,64	36 762,78	1 252 827,52
52	30/09/2034	1 252 827,52	26 951,15	9 605,01	36 556,16	1 225 876,37
53	30/12/2034	1 225 876,37	26 951,15	9 296,23	36 247,38	1 198 925,23
54	30/03/2035	1 198 925,23	26 951,15	8 991,94	35 943,09	1 171 974,08
55	30/06/2035	1 171 974,08	26 951,15	8 985,13	35 936,28	1 145 022,93
56	30/09/2035	1 145 022,93	26 951,15	8 778,51	35 729,66	1 118 071,79
57	30/12/2035	1 118 071,79	26 951,15	8 478,71	35 429,86	1 091 120,64
58	30/03/2036	1 091 120,64	26 951,15	8 274,33	35 225,48	1 064 169,49
59	30/06/2036	1 064 169,49	26 951,15	8 158,63	35 109,78	1 037 218,35
60	30/09/2036	1 037 218,35	26 951,15	7 952,01	34 903,15	1 010 267,20
61	30/12/2036	1 010 267,20	26 951,15	7 661,19	34 612,34	983 316,05
62	30/03/2037	983 316,05	26 951,15	7 374,87	34 326,02	956 364,91
63	30/06/2037	956 364,91	26 951,15	7 332,13	34 283,28	929 413,76
64	30/09/2037	929 413,76	26 951,15	7 125,51	34 076,65	902 462,61
65	30/12/2037	902 462,61	26 951,15	6 843,67	33 794,82	875 511,47
66	30/03/2038	875 511,47	26 951,15	6 566,34	33 517,48	848 560,32
67	30/06/2038	848 560,32	26 951,15	6 505,63	33 456,78	821 609,17
68	30/09/2038	821 609,17	26 951,15	6 299,00	33 250,15	794 658,03
69	30/12/2038	794 658,03	26 951,15	6 026,16	32 977,30	767 706,88
70	30/03/2039	767 706,88	26 951,15	5 757,80	32 708,95	740 755,73
71	30/06/2039	740 755,73	26 951,15	5 679,13	32 630,27	713 804,59
72	30/09/2039	713 804,59	26 951,15	5 472,50	32 423,65	686 853,44
73	30/12/2039	686 853,44	26 951,15	5 208,64	32 159,79	659 902,29
74	30/03/2040	659 902,29	26 951,15	5 004,26	31 955,41	632 951,15
75	30/06/2040	632 951,15	632 951,15	4 852,63	637 803,77	0,00

- **INVENTAIRE DES BIENS DE RETOUR**

VOIR CI-APRÈS

LIBELLE MATERIEL	DATE DE MISE EN SERVICE
** CHAUFFERIE GAZ **	

ARMOIRE DE COMMANDE CHAUFFERIE	1/6/2008
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
REGULATION SOFREL SECOURS	1/1/2019
AUTOMAT TREND	1/6/2008
ENSEMBLE DU CABLAGE	1/6/2008
SYSTEME ECLAIRAGE CHAUFFERIE L'ENSEMBLE	1/6/2008
CALORIFUGE TYPE ISOXAL	1/6/2008
**CHAUDIERE N°1 **	
TRANSTUB TYPE TPL 2000 2320KW	1/6/1996
WEISHAAPT TYPE G8	1/6/1996
ARMOIRE DE COMMANDE BRULEUR ET RÉGULATION BRULEUR	1/6/2008
SOUPAPE 50/60	1/6/2008
SOUPAPE 50/60	1/6/2016
COMPTEUR ACTARIS TYPE CF 800	1/6/2016

LIBELLE MATERIEL	DATE DE MISE EN SERVICE
** CHAUFFERIE GAZ **	

ARMOIRE DE COMMANDE CHAUFFERIE	1/6/2008
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
REGULATION SOFREL SECOURS	1/1/2019
AUTOMAT TREND	1/6/2008
ENSEMBLE DU CABLAGE	1/6/2008
SYSTEME ECLAIRAGE CHAUFFERIE L'ENSEMBLE	1/6/2008
CALORIFUGE TYPE ISOXAL	1/6/2008
**CHAUDIERE N°1 **	
TRANSTUB TYPE TPL 2000 2320KW	1/6/1996
WEISHAUPPT TYPE G8	1/6/1996
ARMOIRE DE COMMANDE BRULEUR ET RÉGULATION BRULEUR	1/6/2008
SOUPAPE 50/60	1/6/2008
SOUPAPE 50/60	1/6/2016
COMPTEUR ACTARIS TYPE CF 800	1/6/2016
** CHAUDIERE N°2 **	
BUDERUS TYPE LN 6000 KW	1/6/2008
CUENOD TYPE C900	1/6/2008
ARMOIRE DE COMMANDE BRULEUR ET RÉGULATION BRULEUR	1/6/2008
COMPTEUR ACTARIS TYPE CF 800	1/6/2008
SOUPAPE DN 80	1/6/2008
SOUPAPE DN 80	1/6/2008
** CHAUDIERE N° 3 **	
BUDERUS TYPE LN 6000 KW	1/6/2008
CUENOD TYPE C900	1/6/2008
ARMOIRE DE COMMANDE BRULEUR ET RÉGULATION BRULEUR	1/6/2008
COMPTEUR ACTARIS TYPE CF 800	1/6/2008
SOUPAPE DN 80	1/6/2008
SOUPAPE DN 80	1/6/2008
POMPES RECYCLAGE CHAUDIERES	
GRUNDFOS TYPE NB 100/250 RECYCLAGE CH N°1	1/6/2008
DILATOFLEX DIAM 125	1/6/2008
FILTRE DIAM 125	1/6/2008
GRUNDFOS TYPE NB 150/250 RECYCLAGE CH N°2	1/6/2008
DILATOFLEX DIAM 150	1/6/2008
FILTRE DIAM 150	1/6/2008
GRUNDFOS TYPE NB 150/250 RECYCLAGE CH N°3	1/6/2008
DILATOFLEX DIAM 150	1/6/2008
FILTRE DIAM 150	1/6/2008
TUYAUTERIES EN CHAUFFERIE	1/11/2008
CONDUITS ET CARNEAUX UN ENSEMBLE DE 4 UNITES	1/6/2008
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES EN CHAUFFERIE	1/6/2008
ENSEMBLE DE VANNES EN CHAUFFERIE	1/6/2008
**TRAITEMENT DES EAUX **	
PERMO ADOUCISSEUR P800 N°1	1/6/2000
PERMO ADOUCISSEUR P800 N°2	1/6/2000

COMPTEUR IMPULSION POUR CYCLE ADOUCISSEUR	1/6/2000
COMPTEUR IMPULSION POUR CYCLE ADOUCISSEUR	1/6/2000
COMPTEUR EAU ADOUCIE ACTARIS DIAM 40/49 BACHE	1/6/2000
ACTARIS TYPE AQUADIS 33/42 GENERAL	1/6/2000
ACTARIS TYPE AQUADIS 33/42 BIOMASSE	1/6/2000
DISCONNECTEUR SOCLA TYPA BA 2760 26/34	1/6/2007
DISCONNECTEUR SOCLA TYPA BA 2760 40/49	1/6/2007
CIRCUIT FUEL	
POMPE DE GAVAGE FUEL BLACKMER TYPE ALMO N°1	1/6/2000
POMPE DE GAVAGE FUEL BLACKMER TYPE ALMO N°2	1/6/2000
COMPTEUR AQUA METRO	1/6/2000
CUVE DE STOCKAGE HUILE NEUVE 1500 LITRES	1/1/2013
CUVE DE STOCKAGE HUILE USAGEE 1500 LITRES	1/1/2013
CUVE DE 100 000 LITRES	1/6/2008
DETECTEUR DE FUITE SUR CUVE FUEL EUROJAUGE	1/6/2008

LOCAL DEPART RESEAU	

ENSEMBLE TUYAUTERIES DEPART /RETOUR RESEAU	1/6/1970
ENSEMBLE TUYAUTERIES DEPART /RETOUR RESEAU	31/8/2015
CALO FINITION PLATRE	1/6/1970
ENSEMBLE DES VANNES DEPART /RETOUR	1/6/1997
ENSEMBLE JOINTS ET ROBINETTERIE	1/7/2013
ENSEMBLE DE 3 CLAPETS DN 200	1/6/1997
ENSEMBLE DE FILTRES A PANIER DIAM 200	1/6/1997

MEZZANINE CHAUFFERIE	

MAINTIEN DE PRESSION GRUNDFOS TYPE AQUASTABLE	1/6/2008
V3V ARI DN250	1/7/2020
COMPTEUR ENERGIES GENERAL CHAUFFERIE	1/7/2021
COMPTEUR ENERGIES UVE<->MOE	1/7/2021
ENSEMBLE DES VANNES DEPART /RETOUR	1/7/2020
POMPES RESEAU	
SALMSON TYPE NOS 150-250	1/6/2011
SALMSON TYPE NOS 150-250	1/1/2015
SALMSON TYPE NOS 150-250	1/1/2015
VANNE 3 VOIES MOTORISEE DIAM 400	1/6/1999
POTENCE PIVOTANTE AVEC PALAN ELECTRIQUE	1/12/2012

**LOCAL AU DESSUS DE LA COGE **	

ECHANGEUR DE FUMEE	1/6/2008
CALO ISOXAL	1/6/2008
DIVERTER MOTORISE CLAPET ECHANGEUR FUMEEES	1/6/2008
COFFRET GAZ SORTIE BIOMASSE TYPE OPASTOP GP2001H	1/6/2008

LOCAL MOTEUR COGE	

MOTEUR JANBACHER	1/6/2008
VASE DE 200 LITRES	1/6/2014

TRANSFORMATEUR FRANCE TRANSFO 2500KVA	1/6/2008
BATTERIE DE CONDENSATEURS	1/6/2008
ENSEMBLE DE 6 VENTILATEURS SOUFFLAGE EXTRACTION	1/6/2008
GRUNDFOS DIAM 65 /PN 16	1/6/2008
SIEMENS TYPE RLE 162	1/6/2008
VANNE 3 VOIES MOTORISEE DIAMETRE 65	1/6/2008
RECUPERATEUR CIRCUIT FUMEE	1/6/2008
** MATERIEL COGE EXTERIEUR**	
AERO EQUIPE DE 14 VENTILOS	1/6/1997
GRUNDFOS DIAM 125 PN 16	1/6/2008
VANNE TYPE TA DIAM 125	1/6/2008
DIAM 125	1/6/2008
GRUNDFOS DIAM 125 PN 16 PRIM ECHANGEUR	1/6/2008
DIAM 125	1/6/2008
VASE DE 600 LITRES	1/6/2018
COMPTEUR ACTARIS TYPE CF 800 DIAM 100	1/6/2008
ECHANGEUR CIAT 68 PLAQUES	1/6/2008
CALO TYPE ISOXAL	1/6/2008
LOCAL BARRILLET	
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/7/2020
REGULATION SOFREL S4TH BARRILLET	1/7/2020
VANNE 2V ARI DN200 x 2	1/7/2020
ENSEMBLE DES VANNES DEPART /RETOUR	1/7/2020
LOCAL ELECTRIQUE BT	
ARMOIRE ELECTRIQUE 2 PORTES CHAUFFERIE	1/6/2008
ARMOIRE ELECTRIQUE 3 PORTES COGE	1/6/2008
REGULATION DIANE XT JANBACHER	1/6/2008
CENTRALE DE DESENFUMAGE ALDES	1/6/2008
LOCAL BUREAU CHAUFFERIE	
CENTRALE DETECTION INCENDIE SIEMENS	1/6/2008
SUPERVISEUR TREND 963	1/6/2008
CENTRALE DE DETECTION GAZ MSA	1/8/2022
LOCAL HT	
TRANSFO 400 KVA/20000 V / 410 V TRIPHASE	1/6/2008
CELLULE MERLIN GERIN TYPE SM 6 CHAUFFERIE	1/6/2008
CELLULE MERLIN GERIN TYPE SM 6 COGE	1/6/2008
ARMOIRE DISJONCTEURS GENERAL	1/6/2008
COFFRET EP	1/6/2008

CHAUFFERIE BIOMASSE	

CHAUDIERE N°1	
CHAUDIERE CONTE-R TYPE C 150-DTH-P 1610 KW	1/6/2008
VENTILATEUR TYPE CDI SB 80	1/6/2008
CYCLONE FILTRE A MANCHE DF 2.5/1/2/3 LÜHR FILTER	1/6/2008
GRUNDFOS TYPE DPD 150/60/6	1/6/2008
CENTRALE HYDRAULIQUE FLUIDAP TREMIE	1/6/2008
CENTRALE HYDRAULIQUE FLUIDAP GRILLE	1/6/2008
COMPTEUR ACTARIS TYPE CF 800	1/6/2008
ARMOIRE CDE CHAUDIRE ET AUTOMAT+VARIATEUR VITESSE	1/6/2008
EXTRACTEUR CENDRES FINES	1/6/2008

CONVOYEUR CENDRES HUMIDE Y COMPRIS MOTOREDUCTEUR	1/11/2008
TREMIE TAMPON POUR C 150	1/6/2016
CHAUDIERE N°2	
CHAUDIERE CONTE-R TYPE C 250-DTH-P 2680 KW	1/6/2008
VENTILATEUR TYPE CDI SB 80	1/6/2008
CYCLONE FILTRE A MANCHE DF 2.5/1/2/3 LÜHR FILTER	1/6/2008
GRUNDFOS TYPE TPD 150/90	1/6/2011
CENTRALE HYDRAULIQUE FLUIDAP TREMIE	1/6/2008
CENTRALE HYDRAULIQUE FLUIDAP GRILLE	1/6/2008
COMPTEUR ACTARIS TYPE CF 800	1/6/2008
ARMOIRE CDE CHAUDIRE ET AUTOMAT+VARIATEUR VITESSE	1/6/2008
EXTRACTEUR CENDRES FINES	1/6/2008
CONVOYEUR CENDRES HUMIDE Y COMPRIS MOTOREDUCTEUR	1/11/2008
TREMIE TAMPON POUR C 250	1/6/2017

EQUIPEMENT COMMUN BIOMASSE	

ARMOIRE DE COMMANDE DE POMPES	1/6/2008
V3V ARI DN200	1/7/2020
PONT ROULANT AVEC GRAPPIN	1/6/2008
ENSEMBLE DE PASSERELLE	1/6/2008
COSTIERES TOLE GALVA 20/10	1/3/2013
EHELLE A CRINOLINE	1/3/2013
CALO ISOXAL	1/6/2008
BENNE À CENDRES	1/6/2008
CHARIOT À CENDRES HUMIDES	1/6/2017
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/2008
ENSEMBLE DE VANNES	1/6/2008
COMPRESSEUR ATLAS G15FF	1/6/2017
ETUVES POUR MESURE HYGROMETRIQUE DU BOIS	1/6/2008
BALANCES POUR PESAGE ECHANTILLONS	1/6/2008
ENSEMBLE ECLAIRAGE INTERIEUR	1/6/2008
PONT ROULANT BIG BAG AVEC PALAN ELECTRIQUE	1/12/2012

*****RESEAU PRIMAIRE*****	

PRIMAIRE SOUS STATION A	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM 80 + CF 551	1/8/2016
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/8/2016
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR SWEP	1/7/2021
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
PRIMAIRE SOUS STATION B	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM 80 + CF 551	1/8/2016
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015

THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/8/2016
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
PRIMAIRE SOUS STATION C	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM 80 + CF 551	1/8/2016
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/8/2016
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
PRIMAIRE SOUS STATION D	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM 80 + CF 551	1/8/2016
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/8/2016
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
PRIMAIRE SOUS STATION E	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS + CF 551	1/8/2017
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/8/2011
ECHANGEUR VICARB	1/8/2011
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/8/2011
ENSEMBLE CALO	1/8/2012
PRIMAIRE SOUS STATION F	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM + CF 551	1/8/2016
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/8/2016
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
PRIMAIRE SOUS STATION G	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020

COMPTEUR ACTARIS DIAM + CF 551	1/8/2016
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/8/2016
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
PRIMAIRE SOUS STATION H	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM + CF 551	1/8/2010
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/8/2016
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
PRIMAIRE SOUS STATION I	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM + CF 551	1/8/2011
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR VICARB	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
PRIMAIRE SOUS STATION J	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM + CF 551	1/8/2006
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2016
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/1997
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/2018
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
PRIMAIRE SOUS STATION K	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM + CF 551	1/8/2006
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2016
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/1997
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/2018
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
PRIMAIRE SOUS STATION L	

REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM + CF 551	1/8/2006
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/1997
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/2018
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
PRIMAIRE SOUS STATION M	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ITRON	1/7/2020
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/1997
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/2018
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
ECHANGEUR SWEP	1/7/2020
**PRIMAIRE SOUS STATION NA*	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS + CF 551	1/8/2008
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR ALPHA LAVAL	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2010
**PRIMAIRE SOUS STATION NB*	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS + CF 551	1/8/2007
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR ALPHA LAVAL	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
**PRIMAIRE SOUS STATION OA*	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/6/1997
COMPTEUR ITRON	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR SWEP	1/7/2020
**PRIMAIRE SOUS STATION OB*	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/6/1997
COMPTEUR ITRON	1/7/2020
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997

ECHANGEUR SWEP	1/7/2020
**PRIMAIRE SOUS STATION PA*	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ITRON	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR SWEP	1/7/2020
**PRIMAIRE SOUS STATION PB*	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
MAGNUM G.42.01L4N39	1/6/1997
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ACTARIS DIAM 80 +CF 551	1/6/2018
**PRIMAIRE SOUS STATION RA*	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ITRON	1/7/2020
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/2017
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/6/1997
ECHANGEUR SWEP	1/7/2020
**PRIMAIRE SOUS STATION RB*	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ITRON	1/7/2020
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/2017
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/6/1997
ECHANGEUR SWEP	1/7/2020
**PRIMAIRE SOUS STATION RC*	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ITRON x 2	1/7/2020
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/2017
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/6/1997
ECHANGEUR SWEP	1/7/2020
PRIMAIRE SOUS STATION T	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM + CF 551	1/8/2016
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1996
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1996
ENSEMBLE CALO	1/6/1996

**PRIMAIRE SOUS STATION VA*	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ITRON	1/7/2020
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/2017
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/6/1997
ECHANGEUR SWEP	1/7/2020
**PRIMAIRE SOUS STATION VB*	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ITRON	1/7/2020
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/2017
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/6/1997
ECHANGEUR SWEP	1/7/2020
PRIMAIRE SOUS STATION W	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
VANNE DE REGLAGE TA DIAM 65	1/6/1997
ECHANGEUR SWEP	1/7/2020
COMPTEUR ITRON	1/7/2020
PRIMAIRE SOUS STATION X	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM 80 + CF 551	1/8/2016
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
PRIMAIRE SOUS STATION Y	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM 80 + CF 551	1/8/2016
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
PRIMAIRE SOUS STATION Z	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM 80 + CF 551	1/8/2016

COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
S/ST"PI"PISCINE LE LAC	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
ECHANGEUR BARICAND S 19	1/6/2011
ECHANGEUR BARICAND S 19	1/6/2011
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE DIAM 80	1/6/2012
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/2011
ENSEMBLE CALO	1/6/2011
COMPTEUR 531 + MESUREUR DIAM 100	1/6/2011

CANALISATIONS RESEAU PRIMAIRE	

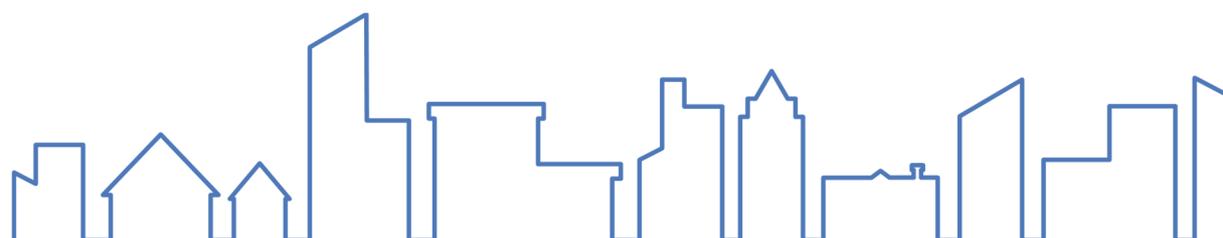
RESEAU SUD	
3 000 METRES DE TUYAUTERIES ET 11 CHAMBRES	1/6/1997
RESEAU PRIMAIRE ISOLÉ 3000 METRES	1/6/2009
***RESEAU NORD**	
1 000 METRES DE TUYAUTERIES ET 11 CHAMBRES	1/6/1997
RESEAU PRIMAIRE ISOLÉ 1000 METRES	1/6/2009
*****BATIMENTS *****	
BATIMENT CHAUFFERIE ET CLOTURE	1/6/2008
BATIMENT BIOMASSE	1/6/2008
*** PRIMAIRE JEAN MOULIN ***	
RESEAU PRIMAIRE ECOLE JEAN MOULIN	1/9/2010
*** S/ST "MD"MAISON DEPARTEMENT***	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
RESEAU PRIMAIRE MAISON DU DEPARTEMENT	1/9/2010
ECHANGEUR SWEP	1/7/2021
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/11/2010
ENSEMBLE CALO	1/11/2010
COMPTEUR ACTARIS SUPERCAL DN 65	1/9/2010
*** S/ST "RL" RESD LE LOING ***	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
RESEAU PRIMAIRE SOUS STATION RL	1/11/2010
ENSEMBLE DE VANNES	1/11/2010
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
BARRIQUAND TYPE BAS 65/700 CP 37 PLAQUES	1/11/2010
COMPTEUR ACTARIS TYPE SUPERCAL DN 65	1/11/2010
COMPTEUR ECS ITRON	1/11/2010
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/8/2016
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
*** S/ST "MEUNIER SUD" ***	
VANNE 2 VOIES SAMSON	1/11/2016
RESEAU PRIMAIRE SOUS STATION	1/11/2016

ENSEMBLE DE VANNES	1/11/2016
ECHANGEUR A PLAQUES	1/11/2016
COMPTEUR ACTARIS TYPE SUPERCAL DN 65	1/11/2016
ENSEMBLE CALO	1/11/2016
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/8/2016
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
*** S/ST "NF" NOTRE FOYER***	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
RESEAU PRIMAIRE SOUS STATION	1/11/2016
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/11/2016
ECHANGEUR A PLAQUES CIAT PWB16	1/11/2016
ENSEMBLE CALO	1/11/2016
ENSEMBLE DE VANNES	1/11/2016
ECHANGEUR A PLAQUES	1/11/2016
COMPTEUR ACTARIS TYPE SUPERCAL DN 65	1/11/2016
*** S/ST "U" "GYMNASE DU GRAND CLOS ***	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES	1/11/2009
ECHANGEUR A PLAQUES	1/11/2009
COMPTEUR ACTARIS	1/11/2009
COMPTEUR ECS ITRON	1/11/2009
ENSEMBLE CALO	1/11/2009
*** S/ST "P1" "PARC 1 ***	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/10/2021
ENSEMBLE DE VANNES	1/10/2021
ECHANGEUR A PLAQUES SWEP x 2	1/10/2021
COMPTEUR ITRON	1/10/2021
COMPTEUR ECS ITRON	1/10/2021
ENSEMBLE CALO	1/10/2021
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/10/2021
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/10/2021
*** S/ST "RCH" "CHAUPTEMPS***	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/10/2021
ENSEMBLE DE VANNES	1/10/2021
ECHANGEUR A PLAQUES SWEP	1/10/2021
COMPTEUR ITRON	1/10/2021
COMPTEUR ECS ITRON	1/10/2021
ENSEMBLE CALO	1/10/2021
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/10/2021
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/10/2021
*** S/ST "CNM" "NELSON MANDELA***	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/10/2021
ENSEMBLE DE VANNES	1/10/2021
ECHANGEUR A PLAQUES SWEP x 2	1/10/2021
COMPTEUR ITRON	1/10/2021
COMPTEUR ECS ITRON	1/10/2021
ENSEMBLE CALO	1/10/2021
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/10/2021
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/10/2021

*** S/ST "PG" "PISCINE GIRARDY***	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/10/2021
ENSEMBLE DE VANNES	1/10/2021
ECHANGEUR A PLAQUES SWEP	1/10/2021
COMPTEUR ITRON	1/10/2021
COMPTEUR ECS ITRON	1/10/2021
ENSEMBLE CALO	1/10/2021
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/10/2021
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/10/2021
*** S/ST "IME1" "IME CANTINE***	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/10/2021
ENSEMBLE DE VANNES	1/10/2021
ECHANGEUR A PLAQUES SWEP x 2	1/10/2021
COMPTEUR ITRON	1/10/2021
COMPTEUR ECS ITRON	1/10/2021
ENSEMBLE CALO	1/10/2021
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/10/2021
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/10/2021
*** S/ST "IME2" "IME PAVILLON***	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/10/2021
ENSEMBLE DE VANNES	1/10/2021
ECHANGEUR A PLAQUES SWEP x 1	1/10/2021
COMPTEUR ITRON	1/10/2021
COMPTEUR ECS ITRON	1/10/2021
ENSEMBLE CALO	1/10/2021
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/10/2021
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/10/2021
*** S/ST "P2" "PARC 2 ***	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/9/2023
ENSEMBLE DE VANNES	1/9/2023
ECHANGEUR A PLAQUES SWEP x 2	1/9/2023
COMPTEUR ITRON	1/9/2023
COMPTEUR ECS ITRON	1/9/2023
ENSEMBLE CALO	1/9/2023
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/9/2023
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/9/2023



3. DONNÉES TECHNIQUES



SOMMAIRE

- 3. DONNÉES TECHNIQUES..... 3**
 - 3.1. INTRODUCTION 3
 - 3.2. BILAN TECHNIQUE 4
 - 3.3. BILAN ENVIRONNEMENTAL 14

3. DONNÉES TECHNIQUES

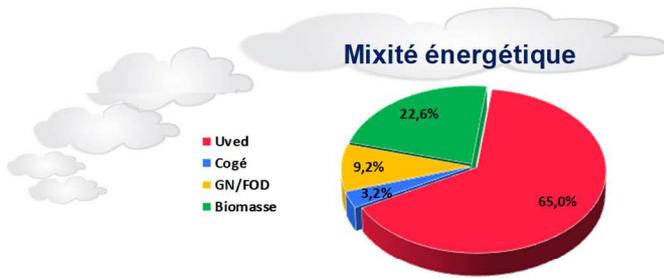
3.1. INTRODUCTION

Les données figurant sur les bilans d'exploitation 2023 et 2022 présentés ici ont été établis à partir des quantités relevées le 31 décembre.

3.2.BILAN TECHNIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

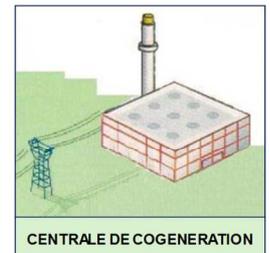
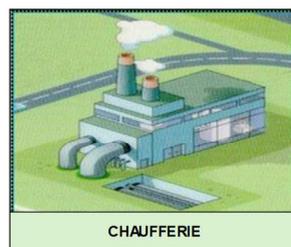
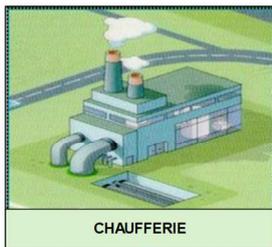
Saison de chauffe
du 01/01/2023 au 31/12/2023
215 Jrs
2044 DJU



Rejets atmosphériques		
CO ₂	358	tonnes
SO ₂	0,270	tonnes
N ₂ O	0,107	tonnes
NOx	5,725	tonnes

BOIS	2 577 tonnes	7 427 MWh PCI
FOD	0 m3	0 MWh PCI
GN	3 011 MWh PCS	2 713 MWh PCI
		10 140 MWh PCI

UVE	16 952 MWh PCU
-----	----------------



	8 292 MWh PCU
R =	81,8 %

813 MWh PCU

Total Chaleur Fournie	26 057 MWh PCU
-----------------------	----------------



Pertes réseaux	5 024 MWh PCU
	19,3%

Appoint d'eau	4 902 m3
---------------	----------

Total Chaleur Vendue	21 034 MWh PCU
----------------------	----------------

dont Chauffage	16 693 MWh PCU
dont ECS	4 341 MWh PCU
	43 406 m3

q ECS = 100 kWhU/m3

Bilan technique de l'année précédente Du 01/01/2022 au 31/12/2022

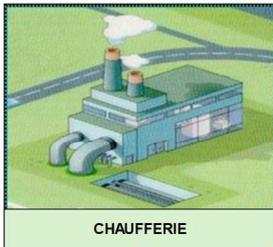
Saison de chauffe
du 01/01/2022 au 31/12/2022
218 jrs
2010,3 DJU



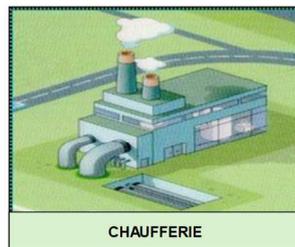
Rejets atmosphériques	
CO ₂	358 tonnes
SO ₂	0,270 tonnes
N ₂ O	0,107 tonnes
NO _x	5,725 tonnes

BOIS	2 426 tonnes	7 420 MWh PCI
FOD	0 m ³	0 MWh PCI
GN	1 965 MWh PCS	1 770 MWh PCI
		9 190 MWh PCI

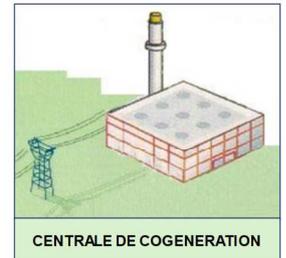
UVE	17 366 MWh PCU
-----	----------------



CHAUFFERIE



CHAUFFERIE

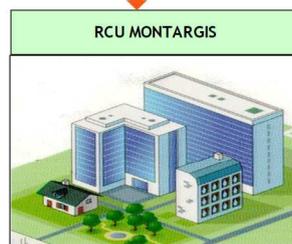


CENTRALE DE COGENERATION

R =	7 533 MWh PCU
	82,0 %

1 543 MWh PCU

Total Chaleur Fournie	26 442 MWh PCU
-----------------------	----------------



RCU MONTARGIS

Pertes réseaux	5 814 MWh PCU
	22,0%

Appoint d'eau	5 228 m ³
---------------	----------------------

Total Chaleur Vendue	20 628 MWh PCU
----------------------	----------------

dont Chauffage	16 505 MWh PCU
----------------	----------------

dont ECS	4 123 MWh PCU
----------	---------------

	41 227 m ³
--	-----------------------

q ECS = 100 kWhU/m³

■ ANALYSE TECHNIQUE

Les pertes réseaux de 2023 de 19.3% sont en légère baisse (-2.7%) par rapport à 2022.

Toutefois, nous continuons les investigations afin de les limiter notamment en terme de recherche de fuite. Une thermographie infrarouge a été réalisée le 28/02/2022, celle-ci a pour objectif de détecter d'éventuelles déperditions anormales dans le cadre d'analyses préventives de l'efficacité de l'isolation des réseaux de chaleur. Une recherche de fuite par injection d'hélium dans les réseaux sera réalisée en 2024 (y compris le réseau d'interconnexion UVE).



Le rendement global de la chaufferie est cohérent par rapport à l'année précédente.

Le **taux de ENR&R de 87.6%** permet aux abonnés de bénéficier d'un taux de TVA réduit à 5.5% (Pour rappel, la distribution de chaleur UVED a démarré le 05/10/2021).

| Analyse des cendres :

Une évolution réglementaire sur la valorisation agricole des cendres est possible, et pourrait engendrer un changement de filière de valorisation.

| Contrôles réglementaires :

CF. Annexes.



| Résultats des analyses périodiques du fluide caloporteur / Analyse d'eau :

CF. Annexes.

■ QUALITÉ DE SERVICE

Le taux de disponibilité de service est proche de 100%, aucune interruption de service n'a eu lieu sur le réseau historique. Seules quelques courtes interruptions sur le réseau d'interconnexions UVED ont eu lieu, liées à des pannes électriques (micro-coupures) sur le réseau Enedis de l'UVED. Ces micro-coupures nécessitent un redémarrage des installations par nos techniciens, qui est d'environ 2 heures maximum.

■ TRAVAUX DE MAINTENANCE PREVENTIVE

Chaufferie :

- Entretien annuel des trois chaudières GAZ/FOD,
- Contrôle et ajustement mensuels des combustions des chaudières GAZ/FOD,
- Entretien annuel des deux chaudières biomasses comprenant le démontage et la révision des parties feu,
- Ramonages annuels des conduits de fumées,
- Vérification et graissage des pompes du réseau primaire,
- Ronde générale du réseau primaire de distribution en chaufferie, manœuvre et graissage des vannes,
- Dépose et inspection des filtres départ réseau,
- Suivi du traitement d'eau avec analyses hebdomadaires sur site et trimestrielles en laboratoire,
- Nettoyage des séparateurs d'hydrocarbure et des réseaux d'assainissement,
- Entretien annuel du groupe hydraulique du grappin,
- Visite constructeur avec VGP du pont roulant,
- Contrôles réglementaires réalisés par des organismes et bureau de contrôle agréés,
- Vérification annuelle des compteurs d'énergie par leur fabricant,
- Vérification et essai de la centrale de détection incendie,
- Vérification et essai de la centrale de détection gaz,
- Relevés et bilans journaliers des consommations d'énergie et d'eau,
- Relevés et optimisation des températures de départ aux températures extérieures,
- Nettoyage hebdomadaire des locaux.



Réseau :

- Ronde générale du réseau primaire de distribution,
- Vérification, manœuvre et graissage des vannes situées dans les chambres de vannes,
- Vérification et remplacement si nécessaire des purgeurs situés dans les chambres de purges.



Sous-Stations :

- Ronde générale des sous-stations, graissage et manœuvre des vannes,
- Vérification annuelle des compteurs d'énergie par leur fabricant,
- Contrôle des débits et températures suivant le plan de contrôle,
- Télérélevés et bilans mensuels des consommations d'énergie.



■ TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET DE RENOUELEMENT

■ Chauffage biomasse :

- Remise en état des puits à cendres humides chaudière 1,
- Remplacement des câbles de levage grappin,
- Remplacement de pièces d'usure (grilles foyer, paliers, poulies, ...),
- Remplacement des palettes rotatives cendres fines,
- Remise en état pont roulant et grappin.

■ Chauffage gaz :

- Pièces constructeurs chaudières,
- Remplacement des adoucisseurs.



■ Réseau :

- Remplacement de vannes d'isolement primaire en sous-station,
- Remplacement du mesureur Itron en sous station,
- Remplacement d'échangeurs en sous-stations,
- Travaux de réseau et création de sous-station pour la résidence Le Parc 2 (*nouvel abonné*).

■ SECURITE

LA SÉCURITÉ, UNE PRIORITÉ ABSOLUE



Chez Dalkia, les femmes et les hommes du groupe constituent notre force et notre première richesse. **C'est pourquoi, préserver leur santé et leur sécurité est notre première priorité.**

➔ **«Ambition zéro accident»**

- Maîtriser nos risques critiques.
- Lutter contre les accidents les plus fréquents.
- Faire évoluer les compétences et pratiques métiers.



- Renouvellement des équipements de protection individuelle,
- **Pas d'accident de travail sur le site depuis le début du contrat,**
- Réunion mensuelle de sensibilisation à la sécurité auprès des collaborateurs, y compris retour d'expérience,
- Campagne régionale de sensibilisation à la sécurité : campagne thématique avec affichage sur lieu de travail.



ENGAGEMENT SANTÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT DVA 2023



Le Centre Opérationnel DVA poursuit sa démarche d'amélioration continue en matière de politique Santé, Sécurité et Environnement. L'année 2022, marquée par 0 accident de travail avec arrêt nous incite à poursuivre notre dynamique d'amélioration continue engagée depuis 2018.

Notre but ultime est la baisse significative et durable de nos accidents, presque accidents, et situations dangereuses ainsi que ceux de nos partenaires.

En cohérence avec les objectifs pris au niveau du Siège, et de la Région Centre Ouest, le comité de pilotage s'engage à :

Dans le domaine de la Santé

- Promouvoir le dispositif du maintien dans l'emploi et le proposer à nos collaborateurs accidentés ou en arrêt maladie
- Poursuivre nos efforts débutés en 2019 pour promouvoir le bien-être au travail
- Poursuivre notre évaluation du risque chimique en lien avec un outil de la Médecine du Travail

Dans le domaine de la Sécurité

- Travailler sur 4 familles de risques distinctes : la lésion majeure, le Risque Centre, le Risque du Secteur et le Risque des Techniciens.
- Participer activement aux challenges Région pour promouvoir l'utilisation des TOP et des BEST
- Clôturer nos fiches Echap & Belle cotées « Très élevée » et sécuriser nos fiches « élevée » sous 1 mois.

Dans le domaine de l'Environnement

- Maintenir la certification propre au Centre pour les interventions sur les fluides frigorigènes.
- Développer des filières de tri spécifiques.
- Savoir réagir en cas de situations d'urgence.



Ces engagements doivent être connus de **tous** les collaborateurs du Centre et partagés avec nos partenaires lors des audits.



Saran le 3 février 2023

B.TEXIER
Adjoint RCO
Responsable d'Exploitation

F.JEANNE
Responsable d'Exploitation

J.LECLERE
Responsable Centre Opérationnel

F.BAILLET
Responsable du
Service Travaux

P.LALANCE
Responsable d'Exploitation

D.CAMBRAYE
Responsable d'Exploitation

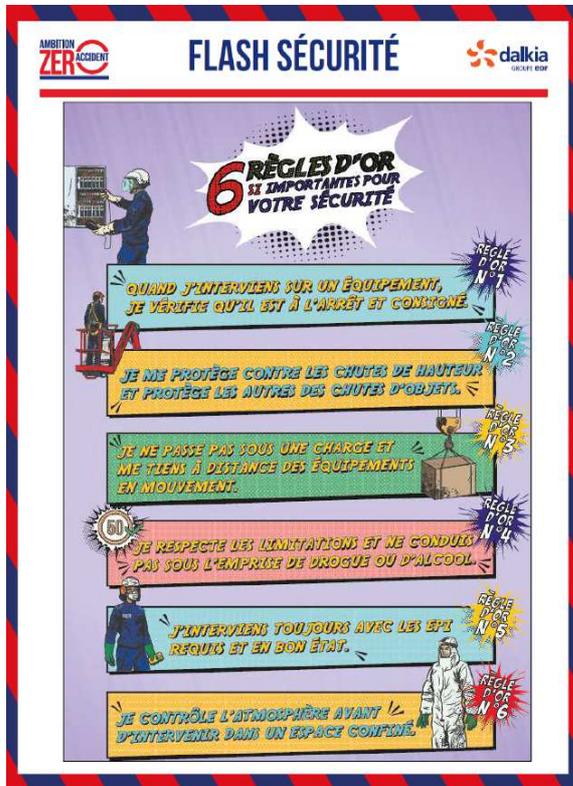
P.LOUET
Responsable d'Exploitation

N.FRANQUEMBERGUE
Responsable d'Exploitation

M.PEROT
Responsable d'Exploitation

J.CHAUVIRÉ
Coordinateur QHSE

Campagne d'affichage :



Les campagnes initiées depuis plusieurs années accompagnent la politique de Prévention Santé & Sécurité de Dalkia. Des outils et des supports de communication sont développés pour favoriser l'implication du management à tous les niveaux et sensibiliser les collaborateurs sur la préservation de leur santé et de leur sécurité.

Formation des collaborateurs

- Formation et/ou recyclage habilitation électrique, CACES, gaz,
- Recyclage information sur les risques légionellose et amiante,
- Formation personnalisée (régulation, brûleurs, froid, équilibrage réseaux, management du personnel).

Information des collaborateurs

- Réunions de secteur hebdomadaires, permettant de maintenir informés les collaborateurs de l'ensemble des actions et résultats du secteur, ainsi que des directives du groupe DALKIA,
- Journée de sensibilisation sur la sécurité et le port des EPI à l'ensemble du personnel du Délégué.

dalkia
GROUP ESB

TERRITOIRES
L'énergie de Bien Faire

**NOS ENGAGEMENTS
POUR UN DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

NOTRE MEILLEUR ATOUT : L'ÉNERGIE DE BIEN FAIRE

Leader des services énergétiques et acteur majeur de la transition énergétique, Dalkia est la référence de l'économie d'énergie et de l'efficacité énergétique à l'échelle du territoire : Dalkia propose à ses clients des solutions fondées sur les ressources et les économies locales, plus sobres en énergie et respectueuses de l'environnement. Consommer moins et mieux est devenu un enjeu majeur pour nos clients. Pour y répondre, Dalkia s'appuie sur des collaborateurs formés et motivés, des partenaires sélectionnés pour leurs compétences et leur fiabilité, et un savoir-faire unique en matière de pilotage et de gestion d'installations énergétiques, développé sur chacun des territoires où nous opérons.

Pour répondre aux enjeux du développement durable des territoires, Dalkia s'engage auprès de ses parties prenantes à promouvoir « l'énergie de Bien Faire » dont les engagements répondent à cet objectif. C'est notre façon d'être au service de nos clients, notre Dalkia way !

Ensemble, engageons-nous ! À vos côtés, je mettrai toute mon énergie pour atteindre et conforter les objectifs ambitieux que nous nous donnons.

Sylvie JEHANNO
Présidente-Directrice Générale

3.3.BILAN ENVIRONNEMENTAL





LES 5 PRINCIPES FONDATEURS DE NOTRE GOUVERNANCE RSE



SÉCURITÉ
des collaborateurs et des sous-traitants.



DIALOGUE
avec toutes les parties prenantes (clients, collaborateurs, partenaires).



RÉSULTATS
grâce à notre culture orientée client.



ENVIRONNEMENT
À chaque niveau pertinent, évaluation et réduction des impacts de notre activité.



ÉTHIQUE
Déployer nos valeurs fondamentales et règles de conduite auprès de tous.

PARTIES PRENANTES	ENGAGEMENTS
<p>CLIENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Économies d'énergie et lutte contre le dérèglement climatique • Développement des énergies renouvelables et de récupération • Qualité de service • Accompagnement du client 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réaliser des économies d'énergie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par l'ensemble de nos solutions d'efficacité énergétique ▶ Développer les énergies locales, renouvelables et de récupération, en particulier la biomasse, la géothermie et le biogaz ▶ Satisfaire nos clients par notre qualité de service ▶ Accompagner nos clients dans la durée par des offres adaptées à leurs enjeux
<p>COLLABORATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention Santé Sécurité • Développement des compétences • Accompagnement des parcours professionnels • Diversité et égalité des chances 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs et sous-traitants en réduisant significativement le nombre d'accidents de travail ▶ Mettre le développement des compétences au coeur de la gestion des ressources humaines ▶ Accompagner les parcours professionnels en favorisant la promotion et la mobilité tout au long des carrières ▶ Agir au quotidien pour la diversité, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations
<p>PARTENAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achats responsables • Développement des territoires • Solutions innovantes • Engagement citoyen et solidaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer avec nos partenaires une démarche d'achats responsables ▶ Contribuer au développement des territoires en favorisant les initiatives et ressources locales ▶ Imaginer, développer et mettre en oeuvre les solutions de demain ▶ Soutenir les engagements citoyens et solidaires par des actions locales

LES 5 PRINCIPES FONDATEURS DE NOTRE GOUVERNANCE RSE



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

© 2019 - Les images : Bruno Cont - Indragha - Philippe Couau - DIF

Jun 2019

Le Délégué, gestionnaire d'énergie, est par nature un acteur engagé dans la **préservation des ressources naturelles** et la **protection de l'environnement**.

Parce que ses activités correspondent à des besoins essentiels de la vie quotidienne et qu'elle a la volonté d'être la société la plus performante dans chacune de ses démarches, Le Délégué considère que la protection de l'environnement doit lui permettre de contribuer à un développement durable.

Sa politique en faveur de l'environnement s'articule autour de deux grands axes :



Un engagement fort de préservation de l'environnement

A travers la recherche et par ses méthodes, Le Délégué s'engage :

- à *promouvoir le développement et l'utilisation des énergies renouvelables,*
- à *préserver les ressources naturelles, en œuvrant pour réduire notamment les consommations d'eau, d'électricité et d'énergie,*
- à *maîtriser les rejets par une optimisation énergétique en continu, y compris dans le choix des énergies et dans la durée,*
- à *gérer, **maîtriser ses déchets** de la façon la plus efficace,*
- à *mettre en place une politique de prévention des risques.*

Une politique environnementale

Elle est définie par la Direction à son plus haut niveau :

- *elle comporte des engagements de conformité réglementaire, d'amélioration continue et de **prévention de la pollution**,*
- *elle est un cadre à l'établissement d'objectifs et de cibles,*
- *enfin, elle est connue et appliquée par l'ensemble du personnel et disponible pour le public.*



■ **ANALYSE ENVIRONNEMENTALE**

Les indicateurs de performances environnementales liés à nos engagements contractuels et de Développement Durable sont suivis localement et consolidés afin d’analyser l’ensemble de nos performances.

Bilan Année 2023

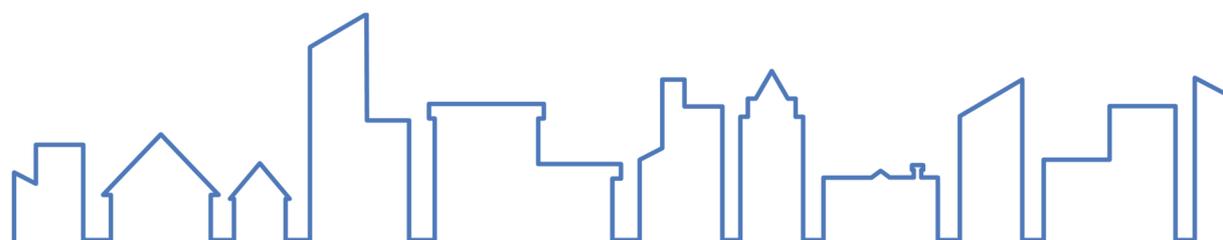
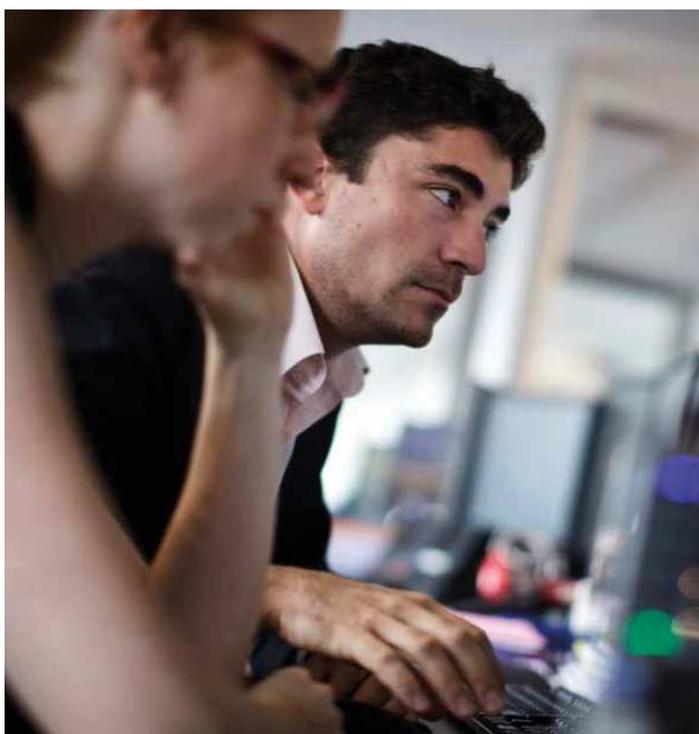
Rejets atmosphériques	
CO ₂	358 tonnes
SO ₂	0,270 tonnes
N ₂ O	0,107 tonnes
NO _x	5,725 tonnes

Rappel Bilan Année 2022

Rejets atmosphériques	
CO ₂	358 tonnes
SO ₂	0,270 tonnes
N ₂ O	0,107 tonnes
NO _x	5,725 tonnes



4. QUALITÉ DU SERVICE



SOMMAIRE

- 4. QUALITÉ DU SERVICE 3**
 - 4.1. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE SERVICE 3
 - 4.1.1. **Communication de crise** 5
 - 4.1.2. **Travaux en domaine public** 5
 - 4.1.3. **Procédure de traitement des réclamations clients** 6
 - 4.1.4. **Rencontres avec les acteurs** 7
 - 4.1.5. **Perspectives** 8

4. QUALITÉ DU SERVICE

4.1. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ASSURER LA CONTINUÏTÉ DE SERVICE

En Synthèse

Une Assistance 24h/24 et 7j/7 :

• Notre Centre de Relations Clients disponible en permanence via :

- ESPACE CLIENTS,
- 0 800 80 93 00,
- demande-intervention@dalkia.fr.



• Une réactivité instantanée de proximité :

- 15 techniciens basés à Montargis,
- Intervention dans un délai d'1 heure,
- 2 Niveaux d'encadrement mobilisable en cas situation de crise,
- Environ 120 techniciens mobilisables dans un périmètre de 2H00,
- Matériels de secours disponibles :
 - Chaufferies mobiles,
 - Convecteurs électrique.



LE CENTRE DE RELATIONS CLIENTS

PROCHE DE VOUS
PAR TOUS LES TEMPS

NOS ENGAGEMENTS

- Un service de qualité**
 - Des conseillers formés pour accueillir vos demandes
 - Des méthodes éprouvées pour minimiser vos temps d'attente
 - Proche de vous par tous les temps
- Une traçabilité garantie**
 - Le suivi en temps réel de l'historique de vos demandes
 - Le compte-rendu pour chaque intervention réalisée

Espace clients
<https://espace-clients.dalkia.fr>

Centre de relations clients
0 800 80 93 00



Centre de relations clients
Parc d'activités de la Vatine – 26, rue Raymond Aron
BP 200 – 76136 Mont Saint-Aignan cedex

Dalkia - Directeur de l'Expérience Clients - Avril 2019 - Conception-collaboration - meusebaud - Cédric photos / iStock

À mon écoute, 24h/24, 365 jours/an

COMMENT NOUS JOINDRE ?

Par Internet
Sur votre Espace client
<https://espace-clients.dalkia.fr>
Je me connecte à l'aide de mon identifiant et de mon mot de passe, communiqués lors de l'établissement de mon contrat

Par téléphone
0 800 80 93 00

UNE INTERFACE UNIQUE ENTRE DALKIA ET MOI

7 jours/7, 24h/24

Le centre de relations clients traite toutes mes demandes

2
SITES EN FRANCE pour un service garanti en toutes circonstances

Moins de **50** SECONDES pour répondre à mon appel



SUIVRE MA DEMANDE EN TEMPS RÉEL VIA MON ESPACE CLIENT



- 1.** Je saisis ma demande sur mon espace client ou j'appelle le centre de relations clients
- 2.** Je suis identifié et ma demande est enregistrée
- 3.** Je suis informé du numéro de suivi de ma demande
- 4.** Je peux suivre le traitement de ma demande en temps réel sur mon espace client
- 5.** Je consulte le compte-rendu sur mon espace client

4.1.1. Communication de crise

Malgré la qualité des prestations réalisées sur le terrain, aucune installation n'est à l'abri de l'apparition d'une situation de crise.

Pour pallier à cette éventualité, une procédure de gestion de crise (technique, management et communication) est mise en œuvre au sein du Délégué.

Dans le cadre de la procédure, le pilote de la cellule de crise actualise et diffuse un message qu'il adapte aux différents destinataires que sont :

- Les clients,
- La presse, les médias,
- Les élus, administrations concernés,
- La population locale,
- Les instances internes concernées.



4.1.2. Travaux en domaine public

Tous nos chantiers respecteront nos procédures Qualité Sécurité ISO : une attention particulière est portée à la propreté et au respect de l'environnement.



4.1.3. Procédure de traitement des réclamations clients

Procédure inscrite dans le cadre de la certification ISO 9001.

Les réclamations issues des appels téléphoniques, courriers (recommandés ou non), site Internet et celles mentionnées dans l'enquête de satisfaction, sont toutes traitées, **dans un délai de 10 jours**, selon la procédure issue de notre système Qualité.

Les réclamations identifiées lors de l'enquête de satisfaction sont traitées de manière plus spécifique.

- Réclamations :

Aucune réclamation justifiée dans l'année 2023.



4.1.4. Rencontres avec les acteurs



Principales rencontres	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
Réunion Ville de Montargis : Projet extension du réseau de Chaleur	X											
Réunion avec la Collectivité de Montargis : Extension du réseau Montargisénergies				X								
Réunion de mise au point Avenant n°4 du réseau de chaleur						X						
Réunion Ville de Montargis Avenant 4 présentation commission DSP						X						
Signature Avenant n°4 MontargisEnergies							X					
Commission consultative des usagers : le 13 novembre 2023											X	

□ Visites organisées à la chaufferie :

Il n'y a pas eu de visites organisées durant l'année 2023.



4.1.5. Perspectives



□ Projets de raccordement prévus dans le contrat :

- Résidence La Vénérie (1 des 2 bâtiments a été sinistré et devra faire l'objet d'une démolition / Et pour le 2^{ème} bâtiment, il n'est pas acté par le Bailleur),
- EHPAD La Boisserie (Le devis de raccordement a été signé, en attente retour de la Police), le raccordement est prévu en 2025 car le site est en prix fixe actuellement.

□ Autres projets de raccordement :

- Extension du réseau global pour 2025 via un avenant n°4 signé le 6 juillet 2023, avec raccordement de nouveaux abonnés identifiés potentiels de l'extension (environ 50 nouveaux abonnés).

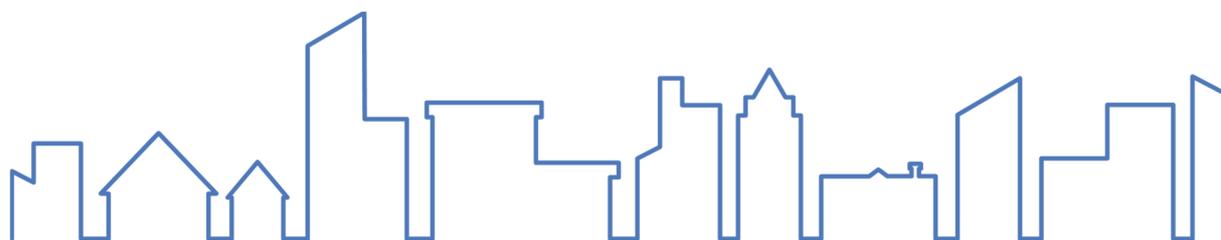
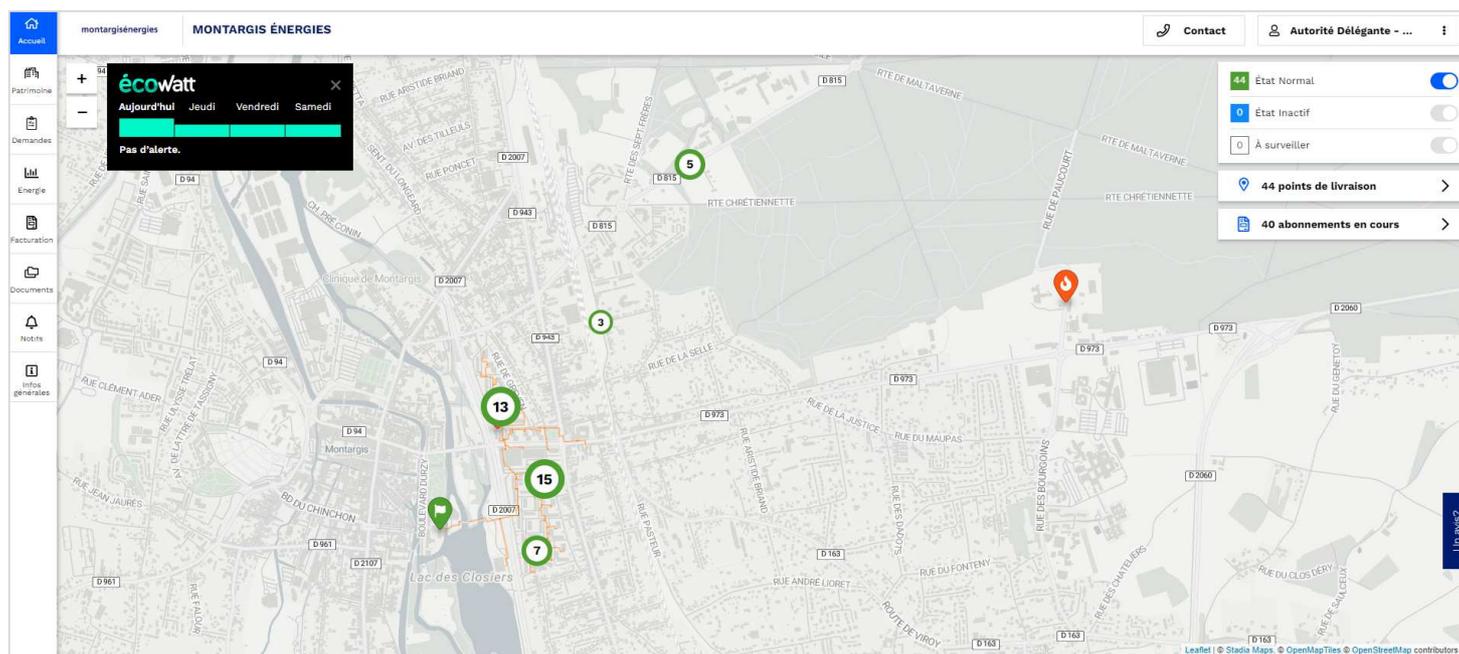
□ Labellisation du réseau :

Le label Ecoréseau de chaleur récompense les réseaux de chaleur exemplaires sur les plans environnemental, économique et social. Désormais, en plus du taux d'énergies renouvelables et de récupération alimentant le réseau qui doit être supérieur ou égal à 50%, le rendement de distribution primaire du réseau sera pris en compte pour l'attribution du label.





5. POLITIQUE D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION



SOMMAIRE

5. POLITIQUE D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION 3

5.1. RELATIONS AVEC LES ABONNES ET L'AUTORITE DELEGANTE : INFORMATION, COMMUNICATION, TRANSPARENCE, ETC.....	3
5.1.1. Notre plateforme de communication : ESPACE CLIENTS.....	4
5.1.2. La communication auprès des abonnés.....	6
5.1.3. La communication auprès de l'autorité délégante.....	14

5. POLITIQUE D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION

5.1. RELATIONS AVEC LES ABONNES ET L'AUTORITE DELEGANTE : INFORMATION, COMMUNICATION, TRANSPARENCE, ETC

En Synthèse

Une relation permanente et interactive :

• Un site internet « Espace Clients » pour l'ensemble des abonnés :

- Suivi contractuel,
- Suivi énergétique,
- Suivi financier
- Suivi des travaux et avancement en direct,
- Suivi des demandes d'interventions.



• Des documents et des services communicants :

- Règlement de service,
- Police d'abonnement,
- Le livret d'accueil,
- Le centre d'appels et de dépannage 24h/24h,
- Une enquête de satisfaction à destination des usagers,
- La participation aux réunions avec les abonnés et représentants des usagers,
- La gestion des réclamations,
- Le rapport d'activité,
- La facture,
- Le compte rendu annuel.



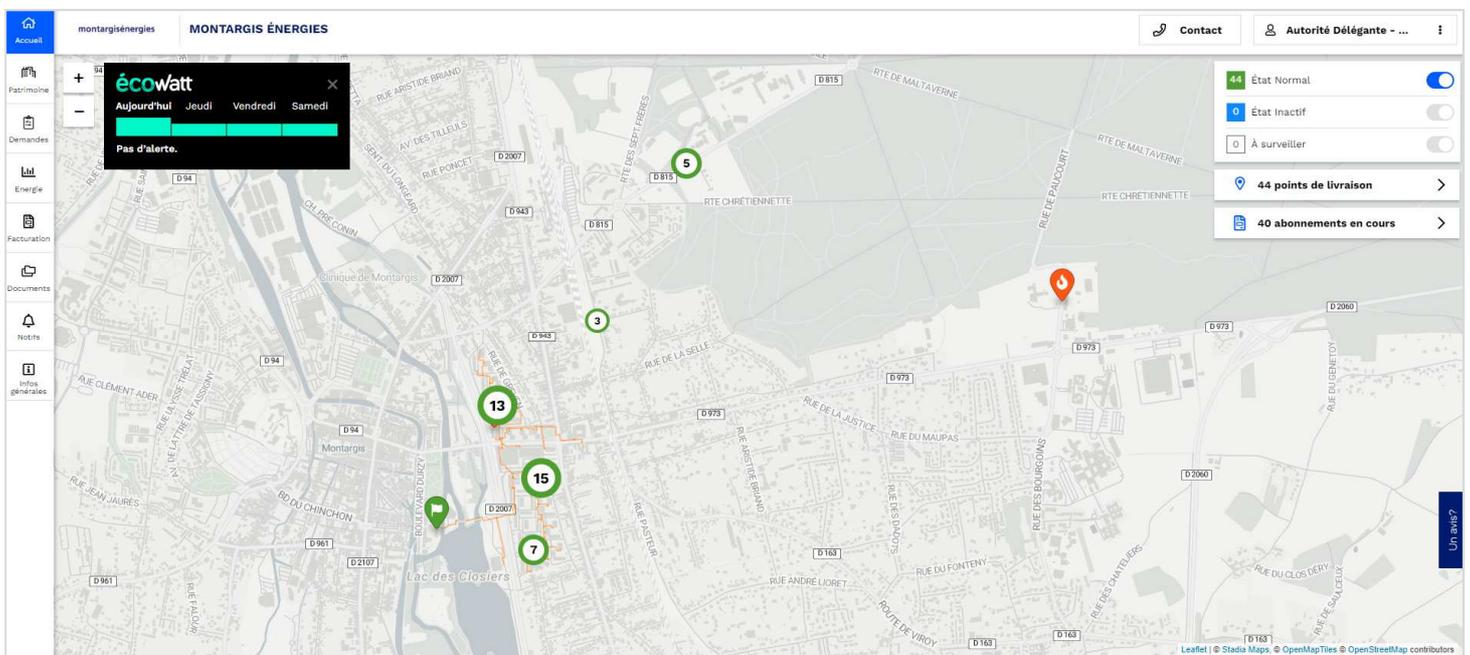
Cet outil est opérationnel depuis le mois de mars 2021 et est mis à jour au fur et à mesure de l'avancée des travaux et des informations.

5.1.1. Notre plateforme de communication : ESPACE CLIENTS



L'outil Espace Client a été déployé, **courant d'année 2021**, auprès de l'Autorité Délégante et des abonnés du réseau de chaleur de Montargis Énergies.

Aujourd'hui, nous sommes à 13/14 comptes activés, soit 92,86%, et 40/41 contrats activés, soit 97,56%.



L'outil permet à chaque abonné, via un espace personnalisé, de retrouver :

- *L'évolution de ses consommations.*
- *Le détail de sa facturation.*
- *Des informations sur le fonctionnement du réseau en temps réel.*

SOUS STATION MOE - SST 30 - SST E - G.S. JEAN MOULIN

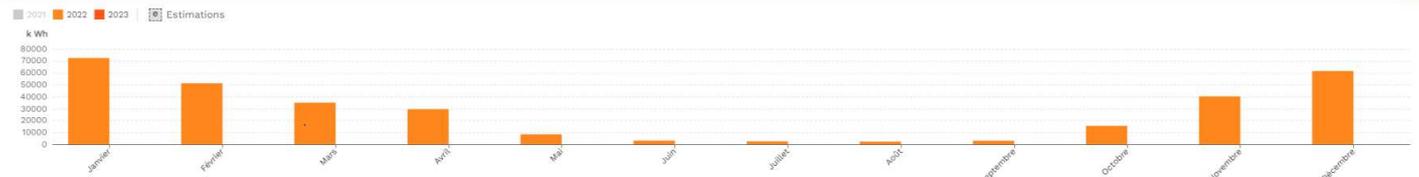
Point de livraison **Consommation** Performance Abonnement 7004181C Interventions Actualités Sous-station Travaux en cours

S/et E Logts Chaleur

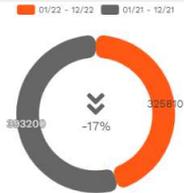
Consommations réelles relevées Consommations ramenées aux DJU trentenaires

Enregistrer la disposition

Consommation mensuelle relevée en k Wh



Evolution des consommations au cours des 12 derniers mois en k Wh



Evolution des consommations sur la saison de chauffe en k Wh



Evolution des consommations par année calendaire (jan. à déc.) en k Wh



L'Espace Client vous permet également :

- De réaliser des demandes d'intervention et d'en obtenir le suivi.
- Pour un gestionnaire, de s'informer des travaux en cours sur le réseau.
- D'obtenir toutes les pièces contractuelles en un clic.

SOUS STATION MOE - SST 30 - SST E - G.S. JEAN MOULIN

Point de livraison **Consommation** Performance Abonnement 7004181C **Interventions** Actualités Sous-station Travaux en cours

Vos demandes d'intervention

Demandes d'intervention du 01 août 2022 au 31 janvier 2023

Revenir aux demandes des 30 derniers jours Sélectionner la période

Etat de la demande Non attribuées En cours Fermées Annulées

Type Intervention Allumage/Arrêt Alarme

Afficher 10 demande(s) d'intervention par page

Recherche:

Référence	Créée	Demande	Par	Planifié	Realisé	Commentaire	Site	Bâtiment
F20225718888	12/10/2022 15:28	robinet d'eau chaude qui fuit dans le refectoire coté plonge	Mme Abria AYADI	12 oct. 12-17H	12 oct. 2022 16:54	Devis client envoyée, en attente de retour/commande	MONTARGIS ECOLE JEAN MOULIN S00028517B	MOE - SST 30 - SST E - G.S. JEAN MOULIN T00041632F (D87549L-30)

Page 1 sur 1

1

Vos demandes d'intervention

Demands d'intervention du **01 août 2022** au **31 Janvier 2023** Revenir aux demandes des 30 derniers jours | Sélectionner la période

Etat de la demande Non attribuées En cours Fermées Annulées

Type Intervention Allumage/Arrêt Alarme

Afficher demande(s) d'intervention par page Recherche:

Référence	Créée	Demande	Par	Planifié	Realisé	Commentaire	Site	Bâtiment
F20225718888	12/10/2022 15:28	robinet d'eau chaude qui fuit dans le refectoire coté plongé	Mme Abria AYADI	12 oct. 12-17H	12 oct. 2022 16:54	Devis client envoyée, en attente de retour/commande	MONTARGIS ECOLE JEAN MOULIN S00028517B	MOE - SST 30 - SST E - G.S. JEAN MOULIN T00041632F (D87549L-30)

***	Date	Etape	Détail
	12 oct. 2022 15:28	intervention demandée	Demande d'intervention: F20225718888 Type: Chauffage - Défaut de fonctionnement Site: 1 Rue JEAN MOULIN Appelant: Mme Abria AYADI Canal d'origine: Téléphone
	12 oct. 2022 15:29	Bon d'intervention en attente d'attribution	Bon d'intervention: F20225718888-1
	12 oct. 2022 16:37	Bon d'intervention attribué à votre technicien	Date d'intervention planifiée: 12/10/2022 12-17H Pris en charge par: GUESDON BENJAMIN
	12 oct. 2022 16:54	Fin d'intervention	Problème réglé: oui Cause panne: Autre Localisation: Autres Matériel: Autres Commentaire: Devis client envoyée, en attente de retour/commande Télécharger le rapport d'intervention
		Demande d'intervention finalisée	Fermeture de la demande d'intervention : F20225718888

5.1.2. La communication auprès des abonnés

La relation avec les clients, abonnés du réseau de chaleur, est un axe fort de notre politique de communication.

Elle se décline autours de vecteurs suivants :

- **Les documents contractuels**

Le règlement du service

Le règlement du service a pour objet de définir les rapports entre l'usager et Le Délégitaire. Il spécifie notamment les dispositions en matière de fourniture de chaleur, de raccordement, de puissance, de tarification, de facturation ainsi que les droits et obligations des différentes parties (Autorité organisatrice du service, Délégitaire, Abonnés, usagers).

Tous les usagers du service public, qu'ils soient ou non abonnés sont soumis de plein droit aux dispositions du règlement du service et aux modifications ultérieures qui pourraient lui être apportées selon une procédure déterminée dans le règlement du service.

La police d'abonnement

La police d'abonnement précisera les conditions d'abonnement au service de production, transport et distribution d'énergie calorifique du réseau de chaleur.

Les conditions générales au contrat d'abonnement liant l'Abonné au Délégitaire, seront celles édictées par le règlement du service qui sera annexé au contrat de Délégation de Service Public de chauffage urbain conclu entre la Ville et Le Délégitaire.

■ Un livret d'accueil pour chaque abonné

Le Délégitaire transmettra les nouvelles polices d'abonnement accompagnées du «Livret de l'abonné» contenant, entre autres :

- *Plaquette commerciale du réseau,*
- *Une fiche contacts,*
- *La charte service,*
- *Le règlement de service,*
- *L'explicatif de facturation.*



■ Le centre d'appels et de dépannage 24h/24h



Le Délégitaire dispose d'un centre de traitement et de réception des appels en charge de la réception, du traitement des demandes d'intervention des abonnés et de la restitution d'informations suite aux interventions réalisées.

Au cœur du Système d'Information, ce centre d'appels est l'interface unique entre l'abonné et toutes les équipes du réseau de chaleur.

Disponible 365 jours par an et 24 h / 24 avec des opérateurs présents à chaque appel téléphonique, le Centre d'appels disposera d'un numéro Azur avec une tarification locale qui sera communiqué le plus largement possible sur différents supports et moyens de communication (affichage, courrier, guide aux nouveaux arrivants, réunions, plaquettes, panneaux de chantier, véhicules...).

Le Centre d'Appels est situé en France métropolitaine et opéré par du personnel Dalkia.

■ La mesure de la satisfaction en continue

Le Délégué met en place un système d'écoute client pour suivre la satisfaction tout au long de la vie du contrat.

Pour mener à bien cette enquête, Le Délégué s'appuie sur une société spécialisée indépendante.

L'enquête portera sur le degré d'importance et la mesure de satisfaction attribuée par les abonnés du réseau en termes de :

- *Relation client : qualité des contacts commerciaux, de l'accueil téléphonique ...*
- *Service rendu : respect des engagements contractuels, rapidité des interventions...*
- *Compétences : capacité de conseil, efficacité de la maintenance préventive*
- *Sécurité et santé*
- *Environnement*
- *Efficacité énergétique*
- *Information*
- *Facturation*
- *Prix*
- *Gestion des réclamations.*

Les résultats de l'enquête sont suivis par le Directeur Commercial et son équipe.

Les clients insatisfaits feront l'objet d'une visite systématique dans les quinze jours suivant l'appel de la société enquêtrice.

Les résultats de cette enquête, leur analyse et les éventuelles mesures correctives associées seront transmis à la Ville de Montargis. Ces résultats feront également l'objet d'un support dédié et synthétique envoyé à tous les abonnés.



Résultats de l'enquête de satisfaction 2023 :

RÉSULTATS ENQUÊTE DE SATISFACTION CLIENTS PREMIUM 2023

Note
Satisfaction Globale



NPS*



Ensemble du
portefeuille clients

Entrée & milieu de portefeuille
+ premium

Note
Satisfaction Globale **7,3**

NPS* **-11**

*Mesure utilisée pour évaluer la satisfaction et la fidélité des clients en leur demandant sur une échelle de 0 à 10 s'ils recommanderaient un produit ou un service à d'autres
Score de 0-30 : Bon | Score de 30-70 : Très bon | Score de 70-100 : excellent

NOS POINTS POSITIFS



8,4 /10
(-5)

Respect des règles
de sécurité



8,2 /10
(-1)

Satisfaction envers
les interlocuteurs
Dalkia



7,7 /10
(-)

Services rendus
et expertises fournis

CE QUE NOS CLIENTS ATTENDENT DE NOUS



6,5 /10
(-4)

Respecter nos engagements sur les réclamations



7,1 /10
(-2)

Informier le client (retour d'interventions, compte-rendu, engagements contractuels...)



7,5 /10
(-)

Améliorer notre démarche envers nos clients pour promouvoir l'efficacité énergétique

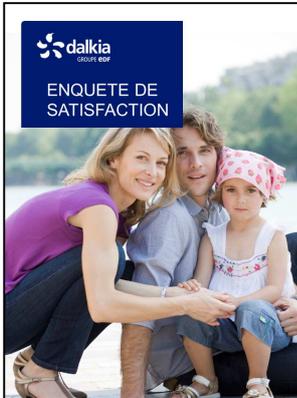


OBJECTIF 2024

> NPS 20
clients premium



■ Une enquête de satisfaction à destination des usagers



Le Délégué propose de réaliser, une enquête sur un panel représentatif et ciblé d'usagers du réseau de chaleur notamment dans le secteur résidentiel public et privé et ce en partenariat avec la Ville et les abonnés.

Cette enquête serait menée par une société indépendante. L'objectif est de disposer d'éléments permettant de mieux comprendre les attentes, les opinions, les comportements et la vision des usagers. L'ensemble des informations recueillies seront transmises à la Ville et aux différents abonnés concernés.

■ La participation aux réunions avec les abonnés et représentants des usagers

Le Délégué s'engage à participer aux réunions annuelles avec les abonnés et représentants des usagers du service de chauffage urbain.

Interventions orales, explications, visite des installations, Le Délégué se donnera les moyens d'une politique relationnelle transparente et constructive avec le souci de la satisfaction des usagers et de la qualité du service.

■ La gestion des réclamations

Les réclamations sont toutes traitées rapidement selon la procédure du Système de Management de la Qualité du Délégué, sous 10 jours.

Les réclamations identifiées lors des enquêtes de satisfaction seront traitées de manière plus spécifique.

■ Le rapport d'activité

Chaque abonné recevra, à sa demande, à l'occasion de son décompte annuel, le rapport d'activité de la saison écoulée concernant son poste de livraison.

Ce rapport comprend :

- *Le relevé des compteurs (consommations mensuelles et annuelles),*
- *Le certificat de vérification du compteur,*
- *Le récapitulatif des interventions sur appel comprenant les dates d'appels, heures de début et de fin d'intervention, les équipements concernés et la nature de la panne, l'analyse des interventions par nature de panne.*

■ La facture

Chaque abonné du réseau de chaleur recevra conformément au règlement de service des factures de type R1 (éléments proportionnels) et de type R2 (éléments fixes).

Le Délégué éditera un explicatif sur la facturation qui sera transmis à tous les abonnés.

Chaque facture sera constituée des principaux points suivants.

Sur son recto :

- *identification du délégataire,*
- *numéro de facture et date, coordonnées de l'abonné,*
- *référence de la police d'abonnement, identifiant internet, date de fin d'engagement, date de la police d'engagement*
- *coordonnées du facturier, du point de contact technique chez le délégataire et du contact commercial,*
- *immeuble concerné,*
- *code d'identification propre à l'immeuble,*
- *montant total HT facturé, TVA correspondante,*
- *montant total TTC facturé.*
- *quantité d'énergies consommées sur la période (index compteurs) et puissance souscrite propre à l'abonné,*
- *prix unitaire facturé à la date de facturation.*

Sur son verso :

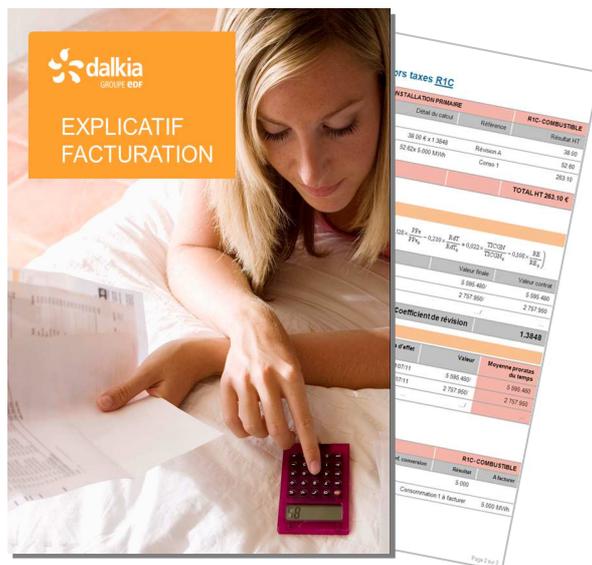
- *prix unitaire facturé en valeur de base,*
- *formule de révision et d'indexation détaillée (valeurs d'indices), montant total.*
- *ensemble des justificatifs de prix.*

Les factures de type R1 (chaleur) et R2 seront éditées et payables mensuellement.

La transmission des factures à l'abonné se fait par courrier. Outre cet envoi, une autre possibilité de facturation sous format informatique pourra lui être proposée, afin d'éviter une éventuelle ressaisie par les services de l'abonné.

En fonction des renseignements souhaités, l'abonné aura la possibilité de :

- *contacter directement le facturier ayant élaboré le document. Ses coordonnées sont mentionnées sur la facture,*
- *contacter le chargé de clientèle.*



■ Un système d'alerte téléphonique en cas de problème majeur sur le réseau



Malgré la qualité des prestations réalisées sur le terrain, aucune installation n'est à l'abri de l'apparition d'une situation de crise. Le Délégué vous propose de mettre en place une procédure de gestion de crise (technique, management et communication) à destination :

- *des clients abonnés du réseau,*
- *de la presse locale,*
- *des élus, administrations concernées,*
- *de la population locale, notamment les ménages raccordés au réseau.*

Le Délégué vous propose la mise en place d'un service spécialisé d'alerte téléphonique.

En cas d'événement particulier, les messages diffusés par Le Délégué et en accord avec la Ville auront pour objet d'informer rapidement et clairement les personnes concernées : population, établissements recevant du public, responsables de communication, équipes d'intervention.

Le système d'alerte téléphonique de crise fonctionne 24h/24h et permet :

- *D'alerter en début de crise les riverains, usagers, le grand public, dans un délai très court, des restrictions ou problèmes techniques*
- *De diffuser les précautions à prendre ;*
- *D'informer la population sur une filière alternative et sur la gestion de la crise ;*
- *D'annoncer le retour à la normale du service.*

Cette procédure a déjà fait ses preuves, elle est déployée au sein de Dalkia dans le secteur des délégations de service public de chauffage urbain.

En cas de crise portant principalement sur des risques comme la légionellose, une rupture partielle de canalisation, un feu de chaufferie..., le système d'alerte par téléphone a une capacité allant de 10 000 jusqu'à 100 000 appels en 2 heures : le système permet d'informer les riverains, usagers des collectivités dans des délais très courts (250 000 habitants contactés en deux heures).

Les avantages de ce système sont nombreux :

- *Le Centre Services Clients accessible 24h/24h, diffuse un message d'incident en réservant la possibilité d'entrer en relation avec un chargé de clientèle,*
- *Une astreinte technique de jour comme de nuit est disponible,*
- *La mise en place d'une cellule de crise locale, voire nationale, appuyée par une cellule de médecins mobilisable si la crise le nécessite, est organisée.*
- *Le message diffusé est spécifiquement personnalisé selon la crise, et peut être enregistré par l'élu de référence ou d'astreinte s'il le souhaite,*
- *Une fois le message validé par le Délégué et les autorités (Préfecture, DDASS, DRIRE ...), le système d'alerte téléphonique appelle automatiquement les foyers par commune ou par rue et peut cibler en priorité les consommateurs sensibles (hôpitaux, crèches, écoles etc...).*

Ce dispositif permet de toucher très rapidement 70 à 80% des personnes concernées. Il permet d'appeler toutes les personnes disposant d'une ligne fixe, d'un fax ou d'un téléphone portable associé à une adresse, en dehors de ceux sur liste rouge.

5.1.3. La communication auprès de l'autorité délégante

■ Le compte rendu annuel

Conformément à la législation en vigueur, Le Délégué vous remettra un Compte Rendu Annuel (CRA), qui sera remis annuellement à la Ville de Montargis. Celui-ci sera commenté au cours d'une réunion rassemblant les représentants de la Ville, le Directeur Commercial le Responsable du Centre Opérationnel et la Direction Financière.

